

Sommaire

Mot de la Direction Générale	04
Chiffres Clés de l'UBCI	08
Structure du Capital Social au 31-12-2012	09
Membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction	10
Gouvernance de l'UBCI	12
Faits Marquants 2012	48
Conjoncture Economique et Financière 2012	50
• Environnement International	51
• Conjoncture Nationale	52
Activité et Résultats de l'UBCI en 2012	54
• Aperçu sur les Activités de l'UBCI	55
• Les Principaux Volumes	59
• Les Résultats	60
• Le Bilan	61
• L'Action UBCI	62
Activité des Filiales	64
Aperçu du Groupe BNP PARIBAS au 31-12-2012	66
Etats Financiers du Groupe UBCI au 31-12-2012	68
Etats Financiers Consolidés du Groupe UBCI au 31-12-2012	114
Projets de Résolutions	142

■ Mot de la Direction Générale

2012 : Une reprise fragilisée dans un contexte national et régional difficile

Après une année 2011 «historique» sur les plans social et politique qui s'est traduite sur le plan économique par une contraction du PIB de 1,9%, l'année 2012 a été marquée par une reprise de la croissance (estimations INS de 3,6%) qui reste néanmoins handicapée par le climat d'insécurité, le manque de visibilité sur les échéances politiques et les mouvements sociaux; autant de facteurs auxquels s'ajoutent notamment la stagnation des pays de la zone euro et les perturbations chez le voisin libyen.

La reprise contrastée de l'activité au niveau des différents secteurs agricole, industriel et des services n'a pas encore permis de retrouver les niveaux enregistrés en 2010 et reste affectée par un repli des investissements, de la consommation privée et des exportations.

Le secteur bancaire n'a pas manqué d'être impacté par cette situation avec :

- un resserrement de la trésorerie des banques nécessitant des interventions fréquentes et importantes de l'Institut d'Emission durant toute l'année,
- une dégradation des risques marquée par une montée des créances accochées et donc du coût du risque.

Des performances positives tout en veillant à la maîtrise des risques

Dans ce contexte particulièrement difficile, l'UBCI a néanmoins pu augmenter les revenus dans les différents compartiments d'activités et mener à bien un certain nombre d'initiatives importantes dont les retombées sont attendues à partir de 2013

Le volume des **Dépôts Clientèle** a ainsi augmenté de 4,5% avec une contribution significative des ressources à vue (+17,3%) en dépit d'un contexte de surenchère tarifaire exacerbée par l'assèchement du marché en liquidité.

Le volume des **Engagements Clientèle** a augmenté de plus

de 9% traduisant une volonté d'accroître nos concours à l'Economie dans un environnement nécessitant toutefois une grande vigilance sur le plan des risques.

Cette croissance a pu s'effectuer en préservant la qualité de notre portefeuille avec un taux de créances accochées limité à 5,85 % provisionnées à hauteur de 86%.

Ces volumes ont ainsi permis de générer un **Produit Net Bancaire** de 126,688 millions de dinars en croissance de 5,5%.

Compte tenu de l'augmentation sensible des charges d'exploitation et du coût du risque, le **Résultat Net** s'élève à 12,022 millions de dinars.

.....et à la poursuite de nos projets de développement sur les différents marchés de clientèles

La mise en chantier de projets importants sur le **marché du Retail** vise à positionner favorablement la banque par rapport à la concurrence à savoir notamment :

- la **Banque Privée**, avec le support de "BNP Paribas" Wealth Management, a vu la mise en place d'un nouveau concept à destination d'une clientèle à fort potentiel
- le projet **Multicanal** en collaboration avec BNP Paribas avec la mise en place d'un Centre de Relations Clients (CRC) bénéficiant d'une amplitude horaire élargie.
- la préparation d'une **Offre Migrants** visant à mettre à profit les synergies avec BNP Paribas en vue de servir la clientèle des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE).

Ces trois axes de développement majeurs, n'auraient pas pu voir le jour aussi rapidement et avec ce haut niveau de performance technique sans le soutien et l'expertise de notre maison mère BNP Paribas.

Sur le plan de l'animation commerciale, les campagnes récurrentes «Le Printemps de l'Immobilier» pour les Particuliers et «40 Millions de Dinars» pour les Professionnels ont contribué à enrichir notre base clientèle de près de 22 000 nouveaux clients Particuliers et plus de 6 000 nouveaux clients Professionnels.

L'UBCI s'appuie sur un réseau de 111 points de vente et 125 GAB assurant un bon maillage du territoire et une présence accrue dans les régions intérieures

L'année 2012 a vu la rénovation, la modernisation et le repositionnement de quelques agences

UBCI Jardins de la Soukra, UBCI Manouba et UBCI Tunis Médina

On notera par ailleurs le démarrage des travaux de réaménagement de l'agence Tunis-Pasteur qui devraient être achevés au cours du second trimestre 2013 et la poursuite des travaux de reconstruction de l'immeuble Avenue Habib Bourguiba à Tunis dont la livraison est prévue en 2014

Sur le marché des Entreprises, la mise en œuvre d'un certain nombre d'initiatives témoigne de notre volonté de renforcer notre place sur le marché à savoir notamment

- le lancement d'un **Plan Industriel Leasing** avec le support de BNP Paribas Leasing Solutions en vue d'augmenter sensiblement le PNB, réduire le coût du risque et élargir le parc de clients actifs,
- le développement d'une **Offre Cash Management** répondant aux besoins de nos clients en vue de capter une part croissante des flux de trésorerie

La création de la **Direction Métiers et Synergies** qui regroupe les activités de Leasing, Cash Management, Trade Center et Banque d'Affaires et la création de la **Direction du Réseau Corporate** qui supervise l'activité des Centres d'Affaires Entreprises visent à renforcer l'animation de proximité tout en favorisant plus de synergie entre métiers et réseau

Etre au service de la clientèle par un effort soutenu d'adaptation de nos offres commerciales

Sur le marché de la clientèle Particuliers et Professionnels les principales nouveautés ont porté sur le lancement de la Carte VISA Platinum Nationale, la mise en place de la solution 3D Secure afin d'offrir à nos porteurs de cartes monétiques, la possibilité de sécuriser leurs achats sur les sites marchands tunisiens

Sur le marché des Entreprises, notre offre commerciale s'est également élargie avec la mise en place de nouvelles

fonctionnalités Connexis Cash et la préparation d'une nouvelle solution de règlement fournisseurs destinée aux Grandes Entreprises

Ces développements ont impliqué des investissements informatiques en vue d'assurer non seulement une maîtrise évolutive de la technique, un accompagnement nécessaire des métiers, du réglementaire et de la gestion du risque opérationnel mais également une mise à niveau continue des produits, une amélioration de l'environnement de travail, un réseau télécom performant et un dispositif sécuritaire renforcé

et par l'amélioration de la qualité de services

Notre politique d'écoute Clientèle au travers de la réalisation de **Baromètres de Satisfaction Clients** et de **Visites Mystères** en agence a permis de mettre en évidence les points forts à consolider et ceux sur lesquels réside encore, une marge de progression

Ces éléments sont venus alimenter un Plan d'Actions Qualité associant les Responsables de Département en tant que Sponsors de projets Qualité impactant positivement le niveau de la qualité des prestations à notre clientèle. Il est à noter, dans ce cadre, le renouvellement de notre certification ISO 9001 (version 2008) des activités Trade et Monétique

Cette démarche a permis en définitive à l'UBCI de s'affirmer comme étant toujours la **"Première et unique banque en Tunisie, certifiée ISO 9001"** pour les activités précitées

La dernière Synthèse Maturité Qualité BNP Paribas relative aux différents sites de la région a par ailleurs positionné l'UBCI à une place tout à fait honorable

Le développement du capital humain au centre de nos préoccupations

Afin d'accompagner au mieux notre développement, le programme de recrutement a été matérialisé en 2012 par 84 nouvelles recrues

Ceci a porté notre Effectif à 1261 Collaborateurs affichant une moyenne d'âge de 38 ans pour un taux d'encadrement de 60,9%

Le programme de formation et de développement des compétences à destination des collaborateurs et des nouvelles recrues s'est concrétisé par le déroulement de plus de 48 000 heures de formation, en progression de 39 % par rapport à 2011.

Une confiance renouvelée de notre partenaire dans l'avenir de l'économie tunisienne

Les nombreux chantiers réalisés durant cette année 2012 clôturée par un renforcement de nos Fonds Propres suite à l'Augmentation de Capital, illustrent l'engagement constant du Groupe BNP Paribas et sa confiance renouvelée dans les opportunités de développement du pays.

L'année 2013 verra la mise en œuvre de la démarche «**Simple & Efficient**» au niveau de l'ensemble des entités du groupe BNP Paribas dont la philosophie première est de simplifier les organisations, alléger les processus de décision et de fonctionnement, promouvoir notamment des **solutions digitales**, afin de renforcer l'efficacité des collaborateurs et offrir un service de qualité en termes de valeur, délai et coût.

Cet investissement ambitionne de permettre à nos équipes de mieux travailler ensemble avec plus de transversalité et d'esprit collectif afin de dynamiser nos capacités à générer du PNB, préserver la maîtrise de nos risques et de nos coûts, améliorer la qualité de service à la faveur du développement de nouveaux métiers et activités et contribuer ainsi à trois objectifs clés : l'accélération de la Croissance, le renforcement de la Profitabilité et la poursuite de l'amélioration de notre Liquidité.

Etre une banque citoyenne et responsable

Conformément aux dispositions réglementaires relatives au renforcement des règles de bonne gouvernance, le

Conseil d'Administration du 18 octobre 2012 a entériné la création du Comité des Risques d'une part ainsi que la composition de chacun des 3 comités spécialisés du Conseil d'autre part : **Comité Permanent d'Audit Interne, Comité Exécutif de Crédit et Comité des Risques**

Ces comités assistent le Conseil dans l'exécution de ses missions, en procédant notamment à la préparation de ses décisions stratégiques à travers l'analyse approfondie des questions entrant dans leur périmètre d'intervention.

L'UBCI a adhéré à la **Charte de Responsabilité** «BNP Paribas : notre métier, notre responsabilité» qui s'articule autour de 4 points : le service à nos clients dans la durée, la prise des risques tout en les contrôlant étroitement, le respect d'une éthique commerciale rigoureuse et une banque responsable.

Cette charte est un engagement ferme de la part de l'UBCI envers ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs renforçant davantage son positionnement de banque moderne, innovante et responsable.

L'UBCI a également jeté les bases d'une démarche en matière de **Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)** dont la mise en œuvre interviendra au courant de l'année 2013 .

Face à une forte concurrence et un environnement encore incertain, l'UBCI bénéficie aujourd'hui de réels atouts pour renforcer sa position parmi les acteurs majeurs sur la place.

Nous voudrions à cette occasion réitérer notre sincère reconnaissance à nos Actionnaires pour leur soutien permanent, à nos Clients pour la confiance renouvelée qu'ils nous témoignent en étant chaque jour plus nombreux à choisir l'UBCI, ainsi qu'à l'ensemble du Personnel pour son dévouement et son engagement au service de nos clients.



Abderrazak ZOUARI
Président du Conseil

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ZOUARI', with a horizontal line drawn through it.



Patrick POUPON
Administrateur Directeur Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'POUPON', with a horizontal line drawn through it.

Chiffres Clés de l'UBCI

Millions de dinars

	2011	2012	Evolution
BILAN			
α Total Bilan	2 478 128	2 552 909	3,02%
Dépôts et Avoirs Clientèle	1 768 513	1 847 273	4,45%
α Créances sur la Clientèle (nettes de provisions)	1 883 745	2 049 947	8,82%
RESULTATS			
α Produit Net Bancaire	120 144	126 688	5,45%
Charges Générales d'Exploitation (avant Provisions)	84 529	94 307	11,57%
Résultat Brut d'Exploitation (avant Provisions)	35 615	32 381	-9,08%
Charges de Provisions	11 871	16 985	43,08%
Résultat Courant d'Exploitation	26 485	18 542	-29,99%
α Résultat Net (après impôts)	23 027	12 022	-47,79%
DIVIDENDES	12 500	9 091	-27,27%
α FONDS PROPRES NETS AVANT REPARTITION	214 771	248 293	15,61%
RATIOS FINANCIERS & PRUDENTIELS			
317 (Coefficient d'Exploitation	70,36%	74,44%	5,80%
Rentabilité des Fonds Propres (R.O.E) (avant répartition)	10,72%	4,84%	-54,84%
α Couverture des Risques (COOKE)	9,07%	11,38%	25,46%
VALEUR EN BOURSE			
Cours de l'Action (au 31/12, en dinars)	44,000	36,010	-18,16%
Capitalisation Boursière (au 31/12, en mille dinars)	666 680	578 953	-13,16%
EFFECTIF	1213	1261	3,96%
NOMBRE D'AGENCES	111	111	0,00%

Taux de prov
Taux de classif

Structure du Capital Social au 31/12/2012

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	%
● Actionnaires Tunisiens	781	8 010 117	40 050 585	49,76
Personnes Morales	43	156 411	782 055	0,97
Assurances	5	32 537	162 685	0,20
SICAV	5	20 484	102 420	0,13
SICAF	9	36 752	183 760	0,23
FCP	9	10 378	51 890	0,06
Autres Personnes Morales	15	56 260	281 300	0,35
Groupes, Familles et Personnes Physiques	738	7 840 188	39 200 940	48,70
Groupe TAMARZISTE	6	1 767 990	8 839 950	10,98 /
LE PNEU 309 960 MENINX HOLDING 1 363 254				
Groupe Mohamed RIAHI**	8	1 076 707	5 383 535	6,69 /
DELTA FINANCES 104 978 DELTA PROJETS 113 460 ALPHA GTI 2 710 ALPHA GTI CROISSANCE 20 539				
Famille SELLAMI	10	1 095 813	5 479 065	6,81 /
PERSONNES PHYSIQUES	6	752 534	3 762 670	4,67
STRAMICA	1	191 892	959 460	1,19
STIB	1	76 592	382 960	0,48
CNT	1	70 128	350 640	0,44
INTERBOIS	1	4 667	23 335	0,03
Heritiers Sadok BEN SEDRINE	11	841 971	4 209 855	5,23 /
Famille BOURICHA	5	752 593	3 762 965	4,67 /
Famille Jemaa BEN SEDRINE	4	378 979	1 894 895	2,35 /
M Saâd HAJ KHELIFA				
PERSONNES PHYSIQUES	1	311 956	1 559 780	1,94
SAI SICAF	1	54 641	273 205	0,34
Famille BOUAOUADIA	5	222 018	1 110 090	1,38
M Med Rached CHEBIL	1	135 310	676 550	0,84
Heritiers Ali FEKIH	1	123 359	616 795	0,77
M Abdessalem BEN AYED	1	69 316	346 580	0,43
Autres Personnes Physiques	684	1 009 535	5 047 675	6,27
Actions non créées		13 518	67 590	0,08
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		13 518	67 590	0,08
● Actionnaires Étrangers	46	8 088 676	40 443 380	50,24
Personnes Morales non résidentes	1	8 063 086	40 315 430	50,09
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	8 063 086	40 315 430	50,09 /
Personnes Physiques non résidentes	45	25 590	127 950	0,16
Personnes Physiques non résidentes	45	25 590	127 950	0,16
TOTAL	827	16 098 793	80 493 965	100,00

NB

() Franchissement du seuil de 10% pour le groupe TAMARZISTE

() Franchissement du seuil de 5% pour le groupe RIAHI

Membres

du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

Président du Conseil d'Administration

M. Abderrazak ZOUARI

Administrateurs

- M. Tahar BOURICHA : Président de Sociétés Groupe BOURICHA
- M. Patrick POUPON : Administrateur Directeur Général UBCI
- M. André CHAFFRINGEON : Ex Cadre Dirigeant BNP Paribas Retraité depuis 2012
- M. Philippe TARTELIN : Responsable IRB Méditerranée et Afrique
- M. Jacques DESPONTS : Ex Cadre Dirigeant BNP Paribas Retraité depuis 2012
- M. Gianluca LAURIA : Responsable BNL Internationalisation & Trade Finance
- M. Béchir TAMARZISTE : Président du Groupe MENINX HOLDING
- M. Mohamed RIAHI : Président Directeur Général DELTA FINANCE SICAF
- Mme Fatma KHALSI ABASSI : Consultante Indépendante
- M. Mohsen SELLAMI : Président de STRAMICA

Commissaires aux Comptes

- FINOR
- MS Louzir , Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Membres de la Direction Générale

Administrateur Directeur Général : M. Patrick POUPON
Secrétaire Général : M. Laurent ROMANET

Membres du Comité de Direction

Administrateur Directeur Général : M. Patrick POUPON ✓
Secrétaire Général : M. Laurent ROMANET ✓

Directeur des Risques : Mme Aline BELLIER-JEAN ✓
Directeur de la Stratégie et Développement : M. Slim Hédi CHEKILI ✓
Directeur de la Banque Entreprise : M. Nabil GATTI ✓
Inspecteur Général : Mme Habiba HADHRI ✓
Directeur ALM Trésorerie : M. Seyf ISMAIL ✓
Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales : M. Mohamed LASRAM ✓
Directeur du Réseau Commercial : M. Yves LELEU ✓
Directeur des Ressources Humaines : M. Elyès OUARDI ✓
Directeur des Opérations : M. Ali RAFRAFI ✓
Directeur des Finances et Contrôles : M. Mouldi ZAIENE ✓

Composition du Conseil d'Administration, Qualités de Représentation, Mandats et Fréquences des réunions

■ Membres du Conseil d'Administration de l'UBCI

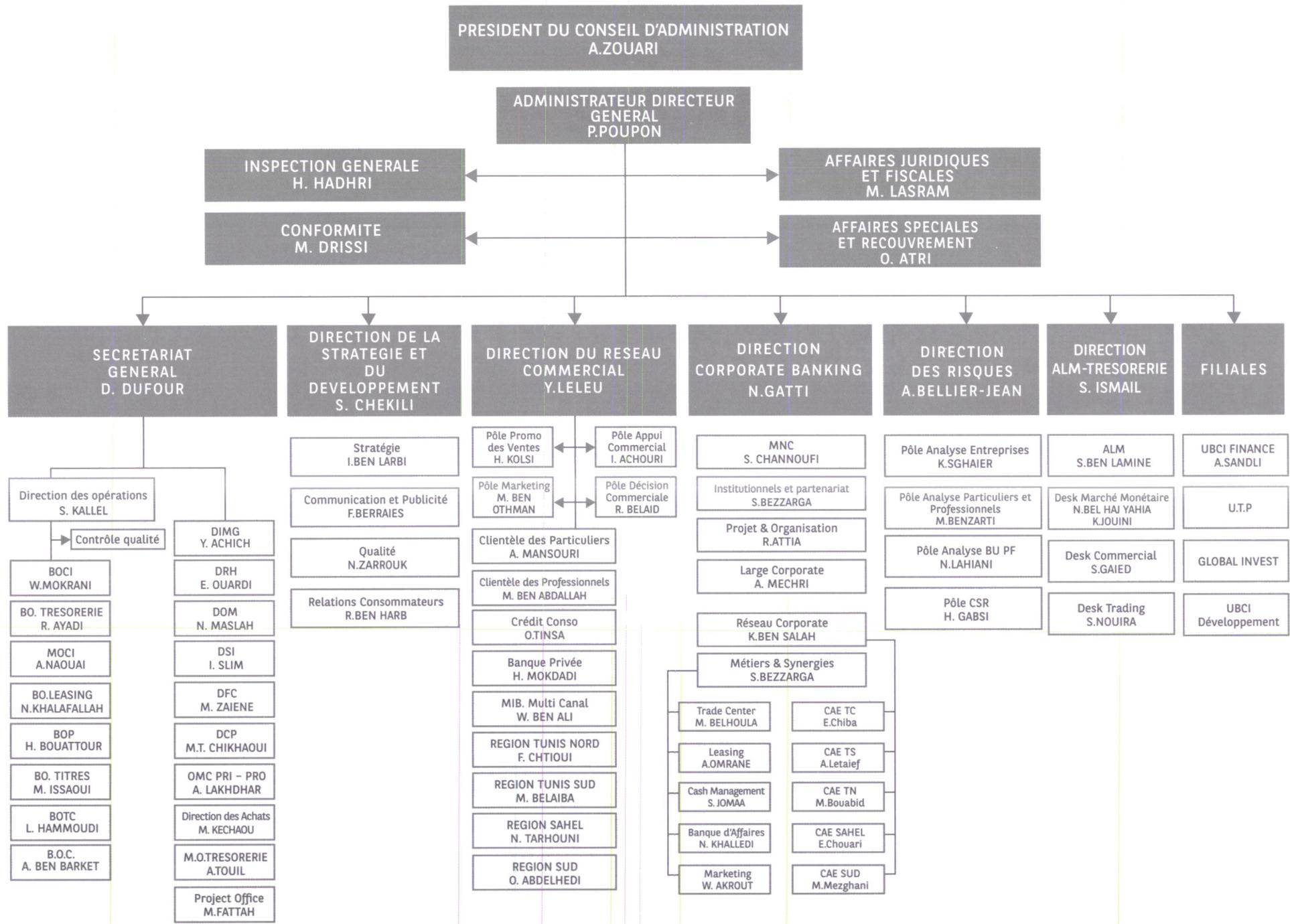
Nom et prenom	Représenté par	Qualité	Décision	Date Debut-fin du Mandat	Adresse
Mr Abderrazek ZOUARI	lui-même	President du CA + Administrateur independant	Coopte en tant qu'administrateur et PCA par le Conseil du 14 novembre 2011, decision ratifiée par l'AGO du 22 juin 2012	2012-2014	Tunisie
Mr Tahar BOURICHA	lui-même	Administrateur + Membre representant les interêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux	Renouvellement du mandat d'administrateur par l'AGO du 25 juin 2010 et ce jusqu'a l'AGO qui statuera sur l'exercice 2012 + nomme Membre representant les interêts des actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux par le Conseil du 22 juin 2012	2010-2012	Tunisie
Mr Andre CHAFFRIN-GEON	lui-même	Administrateur	Renouvellement du mandat d'administrateur par l'AGO du 25 juin 2010 et ce jusqu'a l'AGO qui statuera sur l'exercice 2012	2010-2012	France
Mr Patrick POUPON	lui-même	Administrateur	Coopte par le CA du 4 juillet 2012 en tant qu'administrateur en remplacement de Mr Alain Biscaye et ce jusqu'au terme de son mandat soit l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013	2012-2013	Tunisie
Mr Philippe TARTELIN	lui-même	Administrateur	Nomme en tant qu'administrateur lors de l'AGO du 22 juin 2012 et ce jusqu'a l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014	2012-2014	France
Mr Mohsen SELLAMI	lui-même	Administrateur	Nomme en tant qu'administrateur lors de l'AGO du 22 juin 2012 et ce jusqu'a l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014	2012-2014	Tunisie
BNP Paribas BDDI Participations	Mr Gianluca LAURIA	Administrateur	Renouvellement de son mandat en tant qu'administrateur lors de l'AGO du 30 juin 2011 et ce jusqu'a l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013 , Mr LAURIA a ete Coopte en tant qu'administrateur representant permanent de BDDI PARTICIPATION par le Conseil du 14 novembre 2011 decision ratifiée par l'AGO du 22 juin 2012	2011-2013	France
Mr Jacques DESPONT	lui-même	Administrateur	Renouvellement de son mandat en tant qu'administrateur lors de l'AGO du 22 juin 2012 et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014	2012-2014	France
Sté Meninx Holding	Mr Bechir TAMARZISTE	Administrateur	Renouvellement de son mandat en tant qu'administrateur lors de l'AGO du 22 juin 2012 et ce jusqu'a l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014	2012-2014	Tunisie
Mr Mohamed RIAHI	lui-même	Administrateur	Renouvellement de son mandat en tant qu'administrateur lors de l'AGO du 22 juin 2012 et ce jusqu'a l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014	2012-2014	Tunisie
Mme Fatma KHALSI ABASSI	elle-même	Administrateur independant	Coopte en tant qu'administrateur independant par le Conseil du 22 juin 2012, decision non encore ratifiée au sein d'une AGO	2012-2014	Tunisie

■ Fréquence des réunions du Conseil en 2012

- 12 avril 2012
- 22 juin 2012
- 04 juillet 2012
- 18 octobre 2012

■ Membres des Comités Spécialisés

- Comité Permanent d'Audit Interne 4 Membres
- Comité des Risques 4 Membres
- Comité Executif de Crédit 3 Membres



Le présent Code reprend l'ensemble des dispositions du règlement interieur consacrees a la composition et au fonctionnement du conseil, a la répartition des responsabilites entre la Direction Generale et l'organe social delibérant, aux missions et au fonctionnement des comités spécialisés, ainsi qu'au comportement de l'administrateur

I-Missions du Conseil d'Administration et Déontologie

■ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collegiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'interêt social de l'entreprise

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions

A ces fins

- ✓ Il détermine, sur proposition du Directeur General, la stratégie et les orientations de l'activité de l'UBCI Groupe BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre ,
 - ✓ Il se saisit de toute question interessant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses deliberations les affaires qui la concernent ,
 - ✓ Il decide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur General ,
 - ✓ Il désigne les mandataires sociaux, pour des mandats d'une durée de trois ans ,
 - ✓ Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général ,
 - ✓ Il approuve le projet de rapport du Président joint au rapport de gestion ,
 - ✓ Il procede, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comite spécialisé existant ou constitue ad hoc
- aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur,
 - au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes,
 - à l'examen et à l'arrête des comptes,
 - à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualite

Le President, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et reglementaires

Il lui presente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur a 15 millions de dinars, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur a cette limite

Toute operation strategique significative se situant hors des orientations approuvees fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil

Dans la mesure ou le Conseil d'Administration lui a délègue les pouvoirs nécessaires pour procéder a l'émission d'obligations ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de l'UBCI Groupe BNP Paribas, le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, rend compte, selon la même periodicite, de l'émission desdits emprunts ou titres

■ Le Président du Conseil d'Administration

Dans les relations avec les autres organes de la société et vis-a-vis de l'extérieur, le President est le seul a pouvoir agir au nom du Conseil et a s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié a un autre administrateur

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut

niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de l'UBCI Groupe BNP Paribas.

Il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

Il organise les travaux du Conseil d'Administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la société aient une bonne connaissance de l'équipe de direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie de l'UBCI Groupe BNP Paribas, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, États financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux Comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la société au fonctionnement des Comités spécialisés. Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

■ Comportement de l'administrateur - Déontologie

L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe UBCI

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses propres fonctions et mandats

Il s'engage à ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel

■ Respect des lois et règlements

L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de Place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs

■ Éthique et Déontologie

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant au titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de l'UBCI Groupe BNP Paribas. Il est en particulier tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre UBCI au titre personnel que dans les six semaines qui débutent le lendemain de la publication des comptes trimestriels

et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière

Il lui est recommandé de s'abstenir d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers-retours sur de courtes durées

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la fonction Conformité et Contrôle Permanent du Groupe UBCI

■ Situation de conflit d'intérêts

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner

■ Discretion

Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées

ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

■ **Assiduité :**

Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées Générales d'Actionnaires.

II - Les Comités spécialisés du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil, aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et aux dispositions réglementaires.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, il participe aux séances des Comités, avec voix consultative.

Ces Comités se réunissent selon les dispositions réglementaires, avec ou sans la participation du management de la banque. Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité, telle que définie par le présent règlement.

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'Administration. Les Présidents des Comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même Comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des Comités est établi et communiqué, après approbation, aux administrateurs qui le souhaitent.

■ 1- Le Comité des Risques

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne : Responsables opérationnels et fonctionnels, Responsables du Contrôle Périodique, de la Compliance, de la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent.

Il se réunit au moins six fois par an et chaque fois que nécessaire.

■ **Composition :**

Le Comité des Risques comprend au moins trois membres du Conseil d'Administration et est présidé par un membre répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par la procédure relative à la gouvernance.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

■ **Missions :**

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe UBCI en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède six fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes) sur la base des informations

qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec la Direction de la Supervision Bancaire de la BCT.

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'Administration et en rend compte au Conseil d'Administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'Administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'Administration.

■ Auditions

Le comité procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale du responsable de l'Inspection Générale et du contrôle périodique, du responsable de la fonction Conformité et contrôle permanent et du responsable des Risques. Il présente au Conseil d'Administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe UBCI et il est tenu informé de leur programme de travail.

■ 2- Le Comité Exécutif de Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit, comme les autres comités, assiste le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation des décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Ce comité est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement.

Il se réunit six fois au moins par an et chaque fois que nécessaire.

■ Composition

Le Comité Exécutif de Crédit se compose d'au moins trois membres du Conseil dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil et dont un président choisi par ses pairs. Les membres sont désignés par le Conseil d'Administration, qui doit pourvoir, sans délai, au remplacement de tout membre du comité en cas de vacance.

Selon la loi 2006-19 du 2 mai 2006, le Comité Exécutif de Crédit doit être présidé par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou le Président du Directoire.

Il est interdit à un membre du Conseil non dirigeant de prendre part aux décisions de financement soumises au Comité Exécutif de Crédit.

- Si sa présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée
- S'il entretient des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Les membres du Comité n'ayant pas la qualité de membre du Conseil doivent justifier d'une compétence et d'une expérience dans le domaine du financement.

■ Missions

Le Comité est chargé d'examiner l'activité de financement de l'établissement, à ce titre il donne son avis au Conseil sur certaines catégories de crédit notamment

- les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent des limites fixées par le Conseil
- les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil
- les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice de personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- les crédits accordés aux clients classés chez l'établissement de crédit concerné ou chez d'autres établissements de crédit au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.

■ 3- Le Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne assiste le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacités, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le Comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la Banque, propose la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

Le Comité se réunit six fois au moins par an et chaque fois que nécessaire.

■ Composition :

Le Comité Permanent d'Audit Interne comprend au moins trois membres du Conseil d'Administration et est présidé par un membre répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par la procédure relative à la gouvernance. Le Directeur Général de la banque ne peut être membre du comité. Un membre de ce comité ne peut siéger dans le Comité des Risques ni le Comité Exécutif du Crédit.

■ Missions :

Le Comité Permanent d'Audit Interne est chargé de :

- procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.
- examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de l'établissement et autres

organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices ;

- contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle.
- donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération.
- proposer la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et/ou des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.
- veiller à doter la structure d'audit interne de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

■ Auditions :

Le comité procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale du responsable de l'Inspection Générale et du contrôle périodique, du responsable de la fonction Conformité et contrôle permanent et du responsable des Risques. Il présente au Conseil d'Administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe UBCI et il est tenu informé de leur programme de travail.

Code de Conduite de l'UBCI

La réputation de l'UBCI dépend très largement de celle de ses collaborateurs et représentants. L'UBCI attend, par conséquent, de chacun d'entre eux qu'il ait une conduite qui protège cette réputation. Une telle conduite conditionne en outre la croissance de l'activité commerciale du Groupe.

I- APPLICATION ET OBJECTIF

Le Code de Conduite de l'UBCI énonce des principes fondamentaux qui doivent gouverner la conduite de tous ses collaborateurs.

Ces principes sont en accord avec les valeurs de l'UBCI. La réalisation d'objectifs commerciaux, financiers, professionnels ou personnels ne doit pas compromettre leur respect.

Nombre d'entre eux reflètent des obligations réglementaires et, en toute hypothèse, ne pas s'y conformer pourrait entraîner un risque de sanctions professionnelles.

Si un collaborateur a un doute sur l'application d'un ou plusieurs de ces principes, il doit demander une aide et un éclaircissement auprès de sa hiérarchie, de la Conformité ou des Affaires Juridiques.

II- LES PRINCIPES

■ 1- Agir avec honnêteté, loyauté et transparence

Afin de s'assurer de la confiance des clients et, plus généralement, de toute personne ayant un intérêt dans l'UBCI, ses collaborateurs agissent avec honnêteté, loyauté et transparence dans leurs actes professionnels, et (le cas échéant) dans ceux de leur vie personnelle qui sont susceptibles de porter atteinte au fonctionnement ou à la réputation de l'UBCI.

■ 2- Faire preuve de respect des autres

Les collaborateurs n'exercent à l'égard des clients, des

autres collaborateurs et plus généralement de toute personne avec laquelle l'UBCI est en relation aucune discrimination ou harcèlement, tels que ceux basés sur la race, la couleur, la croyance, la religion, l'origine, la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut marital, le handicap ou l'opinion politique.

■ 3- Se conformer aux lois, règlements et normes professionnelles

Les lois, règlements et normes professionnelles qui s'appliquent à l'activité professionnelle des collaborateurs, s'imposent naturellement à eux.

■ 4- Se conformer aux instructions

Les collaborateurs se conforment aux instructions permanentes (politiques, procédures, etc.) et ponctuelles de leur hiérarchie relatives à leur activité professionnelle.

■ 5- Servir au mieux l'intérêt du client

Les collaborateurs cherchent à :

- **fournir les produits et services qui conviennent le mieux au client**, au regard de ses objectifs, de ses ressources, de ses connaissances et de son expérience ;
- **lui fournir une information loyale, claire et non trompeuse et, s'il le demande, un avis**, particulièrement en ce qui concerne la performance attendue, les risques attachés et la tarification ;
- **assurer un service de bonne qualité**, qui protège au mieux ses intérêts ;
- **agir à son égard de manière impartiale**, sans qu'aucun client (ou toute autre contrepartie) ne soit privilégié de manière indue ;
- **être transparents**, notamment en mettant à sa disposition, s'il le demande, toute information concernant l'exécution de ses opérations.

■ 6- S'assurer que l'intégrité des marchés est respectée

Tout acte qui pourrait être considéré comme un abus de marche (tel que l'usage incorrect d'une information privilégiée ou une manipulation de marché) est prohibé

■ 7- Gérer les conflits d'intérêts

Les collaborateurs gèrent les situations de conflit entre les intérêts de l'UBCI et/ou de ses clients et/ou de ses collaborateurs, conformément aux procédures de l'UBCI. Ils évitent les conflits d'intérêts qui les engagent à titre personnel, en particulier s'ils se rapportent à des transactions personnelles, des intérêts commerciaux extérieurs, des cadeaux ou des offres d'hospitalité

■ 8- Agir de manière professionnelle

Les collaborateurs

- favorisent le travail d'équipe ,
- respectent le secret professionnel ,
- font preuve de loyauté à l'égard de l'UBCI, c'est à dire s'abstiennent d'agir contre ses intérêts, à moins que leur opposition ne se situe dans un cadre reconnu comme le droit de chacun à exprimer une opinion ,
- font preuve de réserve dans leurs déclarations à l'extérieur sur tout sujet concernant l'UBCI, à moins d'y être autorisés ,
- contribuent à la mise en oeuvre des meilleures pratiques de l'UBCI, particulièrement dans le domaine du contrôle des risques, de la prévention de la fraude et plus généralement du contrôle interne
- se conforment aux engagements pris par l'UBCI en matière de responsabilité sociale et environnementale

■ 9- Protéger les intérêts de l'UBCI

Les collaborateurs font le meilleur usage des actifs et ressources de l'UBCI, et prennent toute mesure contre le mauvais emploi de ceux-ci au profit de toute autre personne, que ce soit volontairement ou par négligence

■ 10- Faire part des dysfonctionnements constatés

Un collaborateur qui estime raisonnablement qu'une opération ou un projet d'opération dont il a connaissance ou qu'il soupçonne, ou qu'un ordre qui lui est donné, n'est pas conforme à un des principes énoncés par ce Code, ou à une règle externe ou interne, doit en faire part soit à sa hiérarchie directe ou indirecte, soit à la Conformité, si nécessaire dans le cadre du dispositif d'alerte éthique. Cette action ne lui portera aucun préjudice, aucune mesure de sanction ne pourra être prise contre lui en conséquence

Chartes et Compositions des Comités

(Comité Permanent d'Audit Interne , Comité Exécutif de Crédit et Comité des Risques)

■ CHARTE DU COMITE PERMANENT D'AUDIT INTERNE

Le Comité Permanent d'Audit Interne de l'UBCI, est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la Banque

La présente Charte du Comité Permanent d'Audit Interne est adoptée par le Conseil d'Administration de l'UBCI. Le Comité Permanent d'Audit Interne revisite régulièrement sa charte et propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

Le fonctionnement du Comité Permanent d'Audit Interne est régi par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19, du 2 mai 2006. Les modalités pratiques d'application sont définies dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28 novembre 2006, traitant du Contrôle Interne dans les établissements de crédit ainsi que dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 011-06 du 20 mai 2011 relative au Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

I- Rôle

Le rôle du Comité Permanent d'Audit Interne est d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance. Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la Banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires. Le Comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la Banque, propose la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et agréé la désignation des auditeurs internes.

II- Responsabilités

Le Comité Permanent d'Audit Interne est appelé à

- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes

structures de l'établissement et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices,

- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de la Banque chargées de missions de contrôle,
- Donner son avis au Conseil sur la désignation du responsable de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que sur leur promotion et rémunération,
- Proposer la nomination des Commissaires aux Comptes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles,
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée des moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

III- Composition

Le Comité Permanent d'Audit Interne se compose d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil. En cas de vacance d'un poste dans le Comité, le Conseil doit pourvoir, sans délai, à son remplacement. Le Directeur Général de la Banque ne peut être membre du Comité.

Un membre du Comité Permanent d'Audit Interne ne peut siéger dans le Comité des Risques ni le Comité Exécutif de Crédit.

La présidence du Comité Permanent d'Audit Interne doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 13 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06 du 20 mai 2011, relative au Renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable.

IV- Fonctionnement du Comité Permanent d'Audit Interne

■ 1- Planning et participation aux réunions du Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne se réunit sur convocation de son Président au moins six fois par an et

chaque fois qu'il le juge utile. Le Comité peut faire appel à tout autre responsable interne dont la présence est jugée utile.

■ 2- Notification des réunions et distribution préalable de documents

Les membres seront prévenus au moins sept jours calendriers avant la réunion du Comité. Toutefois, le délai de notification peut être raccourci si le Président du Comité Permanent d'Audit Interne décide qu'en raison de circonstances imprévues, et dans l'intérêt de la Banque, ce délai de notification plus court est nécessaire, ou si tous les membres conviennent de ce délai de notification raccourci. A la demande du Président du Comité Permanent d'Audit Interne, les informations et données importantes pour la compréhension par les membres du Comité des sujets devant être débattus lors de la réunion sont préparées par le Comité de Direction ou par toute autre personne désignée par le Président du Comité Permanent d'Audit Interne et revues par lui.

Le Président du Comité Permanent d'Audit Interne est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes les informations précises, complètes et claires.

■ 3- Délibération

Le Comité Permanent d'Audit Interne ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisis par ses pairs.

Les décisions du Comité Permanent d'Audit Interne sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

■ 4- Procès-verbal de la réunion

La structure d'audit interne est en charge du secrétariat du Comité et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité.

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que des Commissaires aux Comptes.

■ 5- Rapport d'activités

Le Comité Permanent d'Audit Interne rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées.

Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque.

Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des états financiers annuels, un rapport d'activité détaillé.

Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

V- Pouvoirs

La Banque est tenue de fournir au Comité Permanent d'Audit Interne tout document ou information que le Comité juge utile et notamment

- les rapports des missions d'audit interne ainsi que le suivi des recommandations de ces missions,
- la documentation relative aux moyens destinés à assurer le bon fonctionnement du contrôle interne,
- les états financiers intermédiaires et annuels avant leur transmission au Conseil,
- les notes sur la stratégie de développement de la Banque et les projections financières,
- les notifications des résultats de contrôle sur pièces et sur place de la Banque Centrale de Tunisie,
- les rapports des différentes missions de contrôle réalisées par les autorités publiques, les Commissaires aux Comptes et les auditeurs externes ainsi que les rapports des agences de notation et des instances internationales.

Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable au sein de la Banque des questions relevant de la compétence du Comité.

Le Comité peut, lorsqu'il le juge nécessaire, proposer au Conseil d'Administration de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

■ CHARTE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE CRÉDIT

Le Comité Exécutif de Crédit de l'UBCI est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la Banque

La présente Charte du Comité doit donc être adoptée par le Conseil d'Administration de l'UBCI. Le Comité Exécutif de Crédit revisite régulièrement sa charte et propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

Le fonctionnement du Comité Exécutif de Crédit est régi par la loi tunisienne.

Les lois de référence sont

- la loi 99-1958 du 19 décembre 1958 relative à la création et à l'organisation de la BCT telle qu'elle a été abrogée par les textes qui la suivent et spécifiquement la loi n° 29-2006 du 15 mai 2006,
- la loi n° 65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19, du 2 mai 2006 et spécialement l'article 34/3,
- la loi n°108-1985 du 6 décembre 1985 relative à l'encouragement des Etablissements Financiers et bancaires à traiter exclusivement avec les non-résidents,
- la loi n°89-1994 du 26 juillet 1994 relative au financement leasing,
- la circulaire aux établissements de crédit n°7-2006 du 24 juillet 2006 relative au Comité Exécutif de Crédit abrogée par la circulaire aux établissements de crédit n°06-2011 du 20 mai 2011 portant sur le renforcement des règles de bonne gouvernance. Les modalités pratiques d'application sont définies dans cette dernière circulaire.

I- Rôle

Le Comité Exécutif de Crédit, comme les autres comités, assiste le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation des décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Ce comité est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement.

II- Responsabilités

Le Comité Exécutif de Crédit donne son avis au Conseil sur certaines catégories de crédits notamment

- les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le Conseil,
- les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil,
- les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°65-2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- les crédits accordés aux clients classés chez l'établissement de crédit concerné ou chez d'autres établissements de crédits au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24.

III- Composition

Le Comité Exécutif de Crédit se compose d'au moins trois membres du Conseil dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil. Les membres sont désignés par le Conseil d'Administration, qui doit pourvoir, sans délai, au remplacement de tout membre du comité en cas de vacance.

Selon la loi 2006-19 du 2 mai 2006, le Comité Exécutif de Crédit doit être présidé par le Directeur Général.

Il est interdit à un membre du Conseil non dirigeant de prendre part aux décisions de financement soumises au Comité Exécutif de Crédit dans le cas où sa présence implique une situation de conflit d'intérêts ou un accès non justifié à une information privilégiée.

Les membres du Comité n'ayant pas la qualité de membre du Conseil doivent justifier d'une compétence et d'une expérience dans le domaine du financement.

Ces membres permanents n'ayant pas la qualité de membre du Conseil sont

- Le responsable DBE selon typologie des dossiers
- Le responsable DRC selon typologie des dossiers
- Le responsable DCR

IV- Fonctionnement du Comité

■ 1- Planning, ordre du jour et participation aux réunions

Le Comité se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessitera et en tous cas au moins six fois par an

Le Président du Comité, en concertation avec la structure chargée du crédit (Direction des Risques) établira l'ordre du jour de chaque réunion

Le Comité peut faire appel à tout responsable interne dont la présence est jugée utile

■ 2- Notification des réunions et distribution préalable de documents

Les membres seront prévenus au moins cinq jours calendriers avant la réunion du Comité

Toutefois, le délai de notification peut être raccourci si le Président du Comité décide qu'en raison de circonstances imprévues, et dans l'intérêt de la Banque, ce délai de notification plus court est nécessaire, ou si tous les membres conviennent de ce délai de notification raccourci. A la demande du Président du Comité, les informations et données importantes pour la compréhension par les membres du Comité des sujets devant être débattus lors de la réunion sont préparés par la Direction des Risques et revues par lui

Le Président du Comité est chargé de veiller à ce que les membres reçoivent toutes informations précises, complètes et claires

■ 3- Délibération

Le Comité Exécutif de Crédit ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs

Les décisions du Comité Exécutif de Crédit sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration

■ 4- Procès-verbal de la réunion

La structure chargée du crédit est en charge du secrétariat du Comité et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale

adoptée par le Comité. Une copie des procès-verbaux est transmise au Comité de Direction

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que de l'auditeur externe

■ 5- Rapport d'activités

Le Comité Exécutif de Crédit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de sa mission. Il lui communique ses conclusions, recommandations et/ou propositions. Il remet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des états financiers annuels, un rapport d'activité. Le rapport annuel comprendra une évaluation de l'activité du Comité

Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

V- Pouvoirs

La Banque est tenue de fournir au Comité Exécutif de Crédit tout document ou information que le Comité juge utile

Le Comité peut, lorsqu'il le juge nécessaire, proposer au Conseil d'Administration de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête

■ CHARTE DU COMITÉ DES RISQUES

Dans un environnement de plus en plus mondialisé, des risques nouveaux apparaissent. De ce fait, les régulateurs exigent désormais que les banques apportent la preuve que leurs opérations sont parfaitement maîtrisées.

Outre les contrôles périodiques effectués par les corps d'audit et d'inspection, cette maîtrise passe par la consolidation des dispositifs de contrôle permanent présents dans les entités opérationnelles, dispositifs dont la fiabilité et l'efficacité incombent aux responsables de ces entités.

Simultanément, nos clients et partenaires attendent des banques, non seulement le respect des lois et des règlements, mais aussi une lutte active contre la fraude, contre le financement du terrorisme et le blanchiment de fonds, une meilleure information sur les produits et le respect des engagements pris. Ils attendent également qu'elles aient pris les mesures leur permettant d'assurer la continuité des traitements en cas de sinistre ou de crise grave.

L'accent est ainsi mis sur le développement d'un dispositif global de contrôle interne, qui coordonne les contrôles périodiques, les résultats des dispositifs de contrôle permanent des entités opérationnelles, la conformité aux lois et règlements, et enfin l'action des équipes spécialisées dans les domaines de la conformité, du contrôle permanent et du risque opérationnel.

Ce dispositif de coordination du contrôle interne contribue à améliorer la gouvernance de l'entreprise et conforte nos clients et partenaires dans la confiance qu'ils nous manifestent tous les jours.

I- Rôle

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité est un lieu d'échange d'informations et de coordination de l'action entre les différents acteurs du Contrôle Interne : Responsables opérationnels et fonctionnels, Responsables du Contrôle Périodique, de la Conformité, de la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent.

Le périmètre du Comité de l'entité inclut ses filiales et les autres entités du Groupe BNP Paribas présentes sur le Territoire ayant un mandat express avec le Responsable Conformité de l'Entité

Il a pour mission de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle opérationnel permanent, et tout particulièrement de la maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité.

Ce rôle consiste notamment à

- Instaurer une vue globale et organisée du dispositif de contrôle opérationnel permanent et de la gestion des risques
- Analyser et prendre des décisions sur ces sujets,
- Constituer un niveau de détection, d'alerte et d'escalade pour les faiblesses identifiées,
- Démontrer et formaliser l'implication des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de l'Entité dans la gestion de ces sujets et le suivi des actions engagées.

Pour être en mesure de réaliser son rôle et ses objectifs, le Comité a le pouvoir de décision dans son périmètre d'intervention.

L'objectif du Comité est d'assister le Conseil notamment dans

- la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels
- l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques

- le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée
- l'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité, le risque opérationnel et de non-conformité les plus significatifs
- l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement
- l'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil
- l'approbation des plans de continuité d'activité
- le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus tel qu'exigés par la circulaire BCT n° 09-2012 du 29 juin 2012

Le comité a également pour objectif de

- permettre aux lignes de Métiers et aux Fonctions de signaler les risques opérationnels et de non conformité les plus significatifs, ainsi que les faiblesses dans l'environnement du contrôle permanent,
- souligner les plans d'actions associés et de fournir une vue d'ensemble sur l'état d'avancement des mesures prises

Le Comité est également une instance de décision qui a vocation à assister le Responsable de l'Entité dans la mise en place d'un système de contrôle interne adapté à ses risques et enjeux

Il contribue à la diffusion de la culture de contrôle et de conformité au sein de l'Entité

Il prend connaissance des synthèses des rapports d'activité et analyses de la situation de l'Entité

Il décide des orientations nécessaires et des mesures correctrices à prendre

II- Domaine d'application

Cette procédure s'applique pour les risques opérationnels et de non conformité incluent le risque de réputation,

de fraude, de reporting financier, fiscal, légal, de non conformité avec les lois, réglementations et politiques, les risques opérationnels liés aux personnes, aux processus, aux systèmes et environnements externes, ainsi que le risque commercial, de crédit, de marché, de liquidité, et de contrepartie

III- Responsabilités et autorités

Le Comité des Risques se compose d'au moins trois membres du Conseil d'Administration dont un président choisi par ses pairs et qui doit être parmi les membres indépendants du Conseil

Ils sont désignés par le Conseil d'Administration, qui doit pourvoir, sans délai, au remplacement de tout membre du comité qui perd sa qualité de membre du Conseil

Les membres de l'organe de direction ne peuvent être membres du Comité des Risques

La Conformité est la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques au sein de l'organisation de la banque. Le comité veille à ce que la dite structure soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission

Les membres permanents du Comité sont

- un membre du Conseil d'Administration préside le comité,
- deux autres membres du Conseil d'Administration
- le Responsable de la Conformité, qui assure le secrétariat du Comité,
- le Responsable de l'Audit Interne,
- le Responsable des Risques,
- le Responsable de la Clientèle Entreprises,
- le Responsable de la Clientèle Particuliers et Professionnels,
- le Responsable Finance et Contrôle,
- le Responsable des Affaires Spéciales,
- le Responsable des Ressources Humaines,
- le Responsable de la Stratégie et Développement,
- le Responsable des Affaires Juridiques et Fiscales, qui est notamment chargé d'animer une rubrique permanente de veille juridique et réglementaire
- le Responsable ALM et Trésorerie

Le président du comité peut désigner tout autre responsable dont la participation paraîtra de nature à favoriser la coordination du contrôle interne au sein de l'Entité

Autres intervenants

Selon les sujets abordés, toute autre fonction peut être invitée à désigner un intervenant pour une présentation ponctuelle

IV- Périodicité et Formalisation

Le Comité se réunit à minima six fois par an et ses débats donnent lieu à la rédaction d'un compte rendu diffusé aux membres du Comité

Des Comités additionnels peuvent également se tenir, à la demande de son Président, ou, après la consultation du Président, à la demande du Responsable de la Conformité ou de tout autre membre du Comité

Au cours du premier Comité de chaque année, toutes les fonctions et lignes de Métiers réalisent une évaluation des risques majeurs inhérents à leurs activités et présentent les plans d'actions correctrices

Cette évaluation inclut la cotation du risque intrinsèque et de la qualité du dispositif, selon que le risque décrit révèle de sérieuses insuffisances (« High »), des faiblesses avérées (« Medium ») ou n'a pas d'impact direct en matière de contrôle interne (« Efficiency »)

La Conformité réalise également l'évaluation de ses risques majeurs selon le format standard fourni. Sa contribution au Comité est allégée par rapport aux autres Comités puisqu'en complément de la présentation de ses risques majeurs au format standard, les sujets additionnels suivant seulement seront traités

- pour la Coordination du Contrôle Opérationnel Permanent (20PC) les PSF, les incidents historiques de risque opérationnel, le suivi des recommandations et l'insertion des procédures,
- pour la Compliance les enseignements des derniers Reporting et Risk Assessment

La Conformité de l'Entité assure le suivi de la mise en oeuvre des mesures correctrices et en rend compte aux deux Comités suivants, pour les risques en regard desquels

- la cotation du risque intrinsèque et de la qualité du dispositif est « High »,
- la cotation du risque intrinsèque est « High » et celle de la qualité du dispositif « Medium »
- la cotation du risque intrinsèque est « Medium » et celle de la qualité du dispositif « High »

Dans tous les cas, le Responsable de la Conformité coordonne les travaux préparatoires et centralise les différentes contributions qui seront présentées au Comité. Il s'assure également que tous les sujets Conformité sont abordés au moins une fois par an

Il veille à ce que les supports présentés en séance et les minutes validées soient transmis au Correspondant Pays en charge de la relation au sein d'EM Conformité, **dans un délai maximal de quinze jours** après la tenue du comité

■ Synthèse des Travaux des Comités Spécialisés du Conseil d'Administration

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2011-06, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, le Conseil d'Administration du 18 octobre 2012 a entériné la création du Comité des Risques d'une part ainsi que la liste des membres de chacun des 3 comités spécialisés du Conseil d'autre part : Comité Permanent d'Audit Interne, Comité Exécutif de Crédit et Comité des Risques. Ces comités assistent le Conseil dans l'exécution de ses missions, en procédant notamment à la préparation de ses décisions stratégiques à travers l'analyse approfondie des questions rentrant dans leur périmètre d'intervention.

■ Le Comité Permanent d'Audit Interne

Le Comité Permanent d'Audit Interne est dorénavant composé de 4 membres permanents, désignés par le Conseil parmi ses membres ne faisant pas partie de l'organe de direction de l'UBCI.

La présidence du comité est assurée par une administratrice indépendante, au sens de l'article 13 de la circulaire précitée.

Le secrétariat du comité est assuré par la responsable de l'audit interne.

Trois réunions du Comité Permanent d'Audit Interne ont été organisées au cours de l'année 2012 : le 1er mars, le 11 avril et le 10 décembre.

Au cours de chacune de ces réunions, un point d'avancement de la réalisation du plan d'audit valide par le comité tenu le 1er décembre 2011 ainsi que les principaux constats des missions achevées ont été commentés.

Le comité a également été informé de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises par les différentes missions d'audit interne ainsi que celles émises par les Commissaires aux Comptes et gérées dans l'outil Groupe réservé à cet effet.

Lors de chacune de ses séances, le comité a pris connaissance de l'évolution de l'équipe chargée de l'audit et de son activité.

Par ailleurs, le comité tenu en décembre 2012 a validé le plan d'audit pour l'année 2013.

D'autre part, un point relatif à l'activité de la Conformité a été systématiquement présenté au comité, en particulier concernant la supervision du dispositif de contrôle permanent.

Une présentation de l'activité de la Direction Finance et Contrôles et du dispositif de préparation des états financiers et de contrôle comptable a été réalisée lors du comité tenu en avril.

Enfin, la réunion tenue en décembre 2012 s'est penchée sur les attributions du comité en référence au contexte réglementaire.

■ Le Comité Exécutif de Crédit

Le Comité Exécutif de Crédit est chargé d'examiner l'activité de financement de l'établissement. Il donne son avis au Conseil sur certaines catégories de crédits notamment :

- les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le Conseil,
- les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil,
- les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°65-2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- les crédits accordés aux clients classés chez l'établissement de crédit concerné ou chez d'autres établissements de crédits au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24.

Le Comité Exécutif de Crédit est présidé par l'Administrateur Directeur Général. Il se compose de trois membres du Conseil et de deux membres de la Direction qui justifient d'une compétence et d'une expérience dans le domaine du financement.

Avant l'entrée en vigueur de la circulaire du 20 mai 2011 sur le renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit N°2011-06 (date d'effet juillet 2012), le Comité Exécutif de Crédit était organisé sous un mode circulant pour donner un avis sur les dossiers présentés au Conseil d'Administration. Une note sur les engagements était présentée à cette occasion s'intitulant « Point trimestriel sur les indicateurs Risques »

Quatre comités ont été organisés en 2012. À l'ordre du jour était inscrite, au-delà de la revue des dossiers, la validation du périmètre du comité à proposer au Comité des Risques et à faire valider par le Conseil d'Administration (en ligne avec le périmètre repris dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie). Le point trimestriel sur les engagements est maintenant intégré dans le Comité des Risques.

■ Le Comité des Risques

Avant l'entrée en vigueur de la circulaire BCT du 20 mai 2011 sur le renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit N°2011-06 (date d'effet juillet 2012), l'UBCI disposait d'un comité de contrôle interne et de conformité qui passait en revue l'ensemble des types de risque relatifs aux domaines de contrôle permanent, conformité et continuité d'activité, qui voit son champ d'intervention s'élargir aux autres types de risque de Crédit, de Marche, de Liquidité, de Taux, d'Intermédiation et ratios prudentiels et réglementaires.

Le Comité des Risques est composé de 3 membres permanents, désignés par le Conseil parmi ses membres ne faisant pas partie de l'organe de direction de l'UBCI.

Le secrétariat du comité est assuré par la responsable de la conformité et du contrôle interne.

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne sur la base des rapports qui lui sont présentés par les responsables des fonctions risque. Il analyse les correspondances avec la Direction de la Supervision Bancaire à la BCT.

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis.

Il analyse l'état des recommandations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

Deux réunions ont été organisées au cours de l'année 2012 soit le 15 mars 2012, sous l'ancien format et le 26 novembre 2012 sous le nouveau format en présentiel, qui a concerné une présentation du dispositif de contrôle interne et le suivi des risques au sein de la banque.

Exposé du Conseil sur l'Adéquation du Dispositif du Contrôle Interne et de ses Moyens

L'activité bancaire, de par son volume et sa complexité, rend nécessaire un suivi très rapproché. Une banque gère des milliers de comptes et d'opérations dématérialisées, parfois très complexes. Il est ainsi difficile, en l'absence de systèmes suffisamment rigoureux de contrôle interne, de détecter des problèmes pouvant survenir.

Il est difficile pour les actionnaires présents une fois par an à l'Assemblée d'approuver des comptes, d'apprécier de façon précise des risques très complexes.

Pourtant ces risques, même localisés à un seul endroit, peuvent conduire à une crise très grave, dont l'impact peut être dommageable.

C'est pourquoi un consensus existe sur le fait que l'activité bancaire doit être structurée par des règles strictes visant à diminuer la probabilité de survenance de ces risques.

A cet effet, les règles quantitatives de gestion - les ratios - n'auraient aucune efficacité si elles ne s'accompagnaient pas de bonnes règles de gouvernance de l'entreprise bancaire.

■ Contrôle Interne

Le Contrôle Interne est régi au sein de l'UBCI par une charte diffusée depuis 2008 qui en fixe l'architecture et les principes fondateurs.

En ligne avec les exigences internationales, le Contrôle Interne a pour objectif d'assurer la maîtrise des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs stratégiques fixés sont bien atteints. Il repose sur une organisation des processus et des contrôles mis en œuvre par le management. Cette organisation vise à assurer

- L'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise,
- La fiabilité de l'information interne et externe,
- La sécurité des opérations,
- La conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

■ Les règles fondamentales du Contrôle Interne

Le contrôle interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique.

Le Contrôle Permanent repose sur la mise en œuvre de l'identification et de l'évaluation des risques, des procédures, des contrôles, d'un reporting dédié et du pilotage associé.

Il est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein ou indépendantes des entités.

Le Contrôle Périodique est assuré « ex post » au moyen d'enquête par des collaborateurs autres que ceux intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Inspection Générale.

- **Le Contrôle Interne est l'affaire de chacun, quelque soit son niveau et ses responsabilités** : chaque collaborateur doit exercer un contrôle sur ses activités et a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance.
- **La maîtrise des risques repose sur une stricte séparation des tâches** : elle s'exerce entre origination, exécution, comptabilisation, règlement et contrôle avec la mise en place de fonctions de contrôle spécialisées et par une distinction nette entre Contrôle Permanent et Contrôle Périodique.
- **La maîtrise des risques est proportionnelle à leur intensité, elle peut nécessiter un deuxième regard** : l'ampleur et le nombre des contrôles sont proportionnels à l'intensité des risques à maîtriser. Le contrôle exercé par une fonction de contrôle permanent peut prendre la forme d'un deuxième regard (évaluation contradictoire et préalable et résolution des différends par le principe de « l'escalade »).
- **Le Contrôle Interne est traçable** : il repose sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit.

Trois niveaux de contrôle sont définis

Niveau 1 du contrôle : il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

Les opérationnels réalisent des contrôles qui font partie intégrante de l'exécution des opérations. Ces vérifications réalisées au fil de l'eau, consistent pour chaque opérateur, à s'assurer de la régularité des opérations qu'il traite par rapport aux ordres des clients, aux textes organiques et aux dispositions réglementaires ou légales.

Les responsables hiérarchiques à tous les niveaux et dans toutes les entités du Groupe contrôlent dans le cadre de leur responsabilité managériale, les opérations et s'assurent qu'elles sont effectuées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, de qualité et de continuité conformément aux instructions en vigueur.

Ces responsables disposent d'une diversité d'outils pour exercer leurs contrôles de Niveau 1, à travers notamment

- **Le visa des transactions** au niveau du système d'information en fonction de limites définies par rapport à la fonction occupée
- **Le forçage des opérations** sur le système d'information
- **Les contrôles a priori** (opérations remarquables, ouvertures de comptes, ...)
- **La vérification des juridictions** accordées aux collaborateurs
- **La vérification du respect des délégations** octroyées aux collaborateurs

Ils procèdent également au contrôle des entités et activités placées sous leur responsabilité dans le cadre de leurs plans d'actions et des visites périodiques qu'ils sont amenés à effectuer auprès de ces entités.

Niveau 2 du contrôle Il est effectué de manière permanente et systématique à posteriori sur site ou à distance à l'appui de contrôles ciblés portant sur un échantillon de transactions suivant une périodicité adaptée et une méthodologie définie. Il a pour objet de vérifier la régularité et la conformité des opérations, de s'assurer du respect des procédures et du bon fonctionnement du dispositif de contrôle de niveau 1 et de suivre les risques majeurs identifiés.

Il s'exerce par le biais des **Points de Surveillance Fondamentaux (PSF)**, qui constituent des contrôles à caractère obligatoire, couvrant les risques majeurs identifiés au sein de chaque famille de risques. Il est effectué par des Fonctions de Contrôle Permanent de manière nécessairement indépendante.

Il se répartit entre

- **Les contrôles exercés par les Fonctions de Contrôle Permanent intégrées dans l'organisation des Entités opérationnelles** et réalisés par une équipe spécialisée de manière indépendante au sein des Fonctions support. C'est le cas de la Direction des Risques (Pôle Contrôle du Crédit & Reporting), de la Direction Finance et Contrôles, de la Direction des Systèmes d'Information et de la Direction des Ressources Humaines.

Les Fonctions de contrôle permanent de certaines filiales ont une obligation réglementaire de désigner un contrôleur interne.

- **Les contrôles exercés par les Fonctions de Contrôle Permanent distinctes des Entités opérationnelles** et réalisés par une équipe de contrôleurs permanents indépendants des entités opérationnelles, rattachée au Secrétariat Général.

Niveau 3 du contrôle Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques.

Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale du Groupe, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Président du Comité d'Audit et au Responsable de l'Audit du Groupe BNP Paribas.

Le contrôle périodique du groupe UBCI est également exercé par l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas.

■ Les principaux acteurs du Contrôle Interne

La Direction générale

La Direction Générale, sous la supervision du Conseil d'Administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne.

A ce titre, principalement Le Directeur général supervise directement les fonctions majeures du dispositif de contrôle interne (Conformité, Risques, Finance et Contrôles, Inspection générale). Il rend compte au Conseil d'Administration ou à son comité compétent du fonctionnement de ce dispositif. La Direction générale est destinataire des principaux rapports relatifs au Contrôle Interne. Elle fixe les politiques de prise de risque du Groupe, participe aux décisions les plus importantes en la matière et rend les ultimes arbitrages dans le cadre des processus d'escalade. Elle évalue et contrôle périodiquement l'efficacité des politiques, dispositifs et procédures du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances.

Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration qui détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de l'entreprise et veille à leur mise en oeuvre,

- se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise,
- arrête les critères et seuils de significativité des incidents qui doivent être portés sans délai à la connaissance du Comité des Risques, ou directement à sa connaissance,
- approuve le projet de Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place,
- procède, ou fait procéder, aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes, à l'examen et à l'arrêté des comptes, veille à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité,
- procède au moins une fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du Contrôle Interne,
- évalue et contrôle périodiquement l'efficacité du Contrôle Interne et prend les mesures appropriées pour remédier aux éventuelles défaillances qu'il constate.

Le Président du Conseil d'Administration :

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de lui permettre d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent. Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions sont fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée. Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations relatifs à la vie de l'entreprise, notamment quant à l'organisation et les risques.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du Rapport sur les procédures de contrôle interne. Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses comités pour l'accomplissement de leur mission.

Il s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des Responsables de la société au fonctionnement des comités spécialisés.

Les Fonctions de Contrôle Permanent :

Les Fonctions de Contrôle Permanent, qu'elles soient intégrées dans les entités opérationnelles ou distinctes de celles-ci, leur apportent une contribution à la maîtrise de leurs risques. Celle-ci se matérialise principalement par :

- La validation des normes et procédures ;
- L'organisation et la réalisation de contrôles permanents et de reporting ;
- Des avis, des conseils, des recommandations, des plans d'actions et autres actions d'assistance.

Ces Fonctions sont d'abord la Conformité et Contrôle Permanent, les Risques, la Finance et Contrôle, toutefois d'autres Fonctions jouent un rôle clef dans des domaines spécifiques.

La Conformité :

La Conformité contribue au contrôle permanent du risque de non conformité, c'est-à-dire au respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes

professionnelles et déontologiques

Le Responsable de la Conformité est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Responsable Conformité du Groupe BNP Paribas

Il communique à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Comité des Risques toutes les informations qui leur sont nécessaires pour exercer leurs responsabilités en matière de contrôle permanent, sous réserve de celles qui relèvent directement du domaine de compétence des Fonctions Risques et de la Fonction Finance et Contrôle. Dans la mesure où le dispositif de contrôle permanent dans les activités opérationnelles réunit de nombreux intervenants, une coordination étroite de leurs actions et des méthodes employées est nécessaire.

Une équipe de la Coordination du Contrôle Permanent est constituée au sein de la Direction Conformité qui a pour mission générale de veiller à l'existence et à l'efficacité du dispositif de contrôle permanent au sein du Groupe UBCI. Elle agit en association avec l'ensemble des acteurs du contrôle permanent.

La Fonction Risques

Les Risques ont pour missions de

- Conseiller la Direction Générale en matière de politique de prise de risque,
- Informer et alerter la Direction Générale de l'état des risques auxquels la banque est exposée,
- Contribuer en tant que « deuxième regard » à ce que les risques soient conformes et compatibles avec les politiques du Groupe et ses objectifs de rentabilité
- Assurer le respect de la réglementation bancaire dans le domaine des risques, en liaison avec les Fonctions concernées

Les missions des Fonctions Risques de Crédit et Risques de Marché sont exercées de manière indépendante des entités opérationnelles, ce qui contribue à l'objectivité du contrôle permanent qu'elles exercent.

La Fonction Finance et Contrôle

Les principaux objectifs de la Fonction Finance et Contrôle en matière de contrôle permanent sont de

- S'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des données comptables et financières,

- Veiller à la disponibilité de l'information au moment opportun,
- Assurer la production d'états comptables et de gestion de qualité,
- S'assurer du respect de la réglementation comptable et fiscale en vigueur

Les Autres Fonctions

D'autres fonctions contribuent significativement au Contrôle Permanent dans des domaines spécifiques, notamment

- La Fonction Affaires Juridiques pour la sécurité juridique
- La Fonction Informatique dans le domaine de la protection des données personnelles et la sécurité informatique
- La Fonction Achats dans les domaines des achats et de l'externalisation
- La Fonction Ressources Humaines dans le domaine du droit social

Le Contrôle Périodique

Les missions du Contrôle Périodique sont les suivantes

- Donner à l'organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporter des conseils pour les améliorer et contribuer à créer de la valeur ajoutée,
- Aider l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité
- Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures, l'efficacité et le caractère approprié des dispositifs de contrôle permanent

La mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du Contrôle Périodique est la responsabilité des entités opérationnelles concernées.

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Contrôle Périodique est assuré par la Coordination du Contrôle Permanent au sein de la Direction Conformité.

L'Inspection Générale exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités du Groupe UBCI. Ses principes d'intervention sont définis dans sa Charte de Responsabilités. Les Inspecteurs chargés de la bonne exécution des missions du Contrôle Périodique sont nécessairement indépendants du Contrôle Permanent.

Les résultats des travaux de l'Inspection Générale sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

■ Les Comités Spécialisés du Conseil d'Administration :

Des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'Administration. Ils émettent des avis destinés au Conseil d'Administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil. Ces comités se réunissent à leur convenance au moins six fois par an, avec ou sans participation de membres de la Direction Générale ou de Collaborateurs de l'entreprise.

Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable au sein du Groupe des questions relevant de la compétence de ce Comité.

■ Le Comité des Risques :

Le Conseil d'Administration se dote d'un Comité des Risques dont la mission est de l'aider à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Le Comité des Risques se compose d'au moins trois membres du Conseil d'Administration dont un Président choisi par ses pairs et qui doit être parmi les membres indépendant du Conseil.

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe UBCI en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne sur la base des rapports qui lui sont présentés par les responsables des Fonctions Risques. Il analyse les correspondances avec la Direction de la Supervision Bancaire à la BCT.

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le Contrôle Interne déclarés en considération des seuils et critères définis.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre.

Il est informé de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessitera et en tous cas au moins six fois par an.

Le Président du Comité, en concertation avec les différents intervenants établira l'ordre du jour de chaque réunion. Le Comité fait appel à tout responsable interne dont la présence est jugée utile.

■ Le Comité Permanent d'Audit Interne :

Le Conseil d'Administration se dote d'un Comité Permanent d'Audit Interne afin d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance.

Le Comité Permanent d'Audit Interne se compose d'au moins trois membres du Conseil d'Administration dont un Président choisi par ses pairs et qui doit être parmi les membres indépendant du Conseil, jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable.

Il veille au respect par l'UBCI de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacités, la protection des actifs de la banque, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Le Comité assure le suivi des travaux des organes de contrôle de la banque, propose la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et agréé la désignation des Auditeurs Internes.

Afin de répondre aux prescriptions réglementaires et aux dispositions du Groupe BNP Paribas, le Comité est appelé à

- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies, et notamment
- Analyser les États financiers diffusés à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'Administration
- Examiner toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels
- Analyser les résultats du contrôle interne comptable et financier sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Finance et Contrôle
- Prendre connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis
- Être informé par le Responsable du contrôle périodique de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier
- Être informé du Plan de Missions de l'Inspection Générale et du Plan d'Audit des Commissaires aux Comptes
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de l'établissement et autres organes chargés des missions de contrôle et l'adoption des mesures correctrices
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures de la Banque chargées de missions de contrôle
- Apprécier la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques

Le Comité se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessitera et en tous cas au moins six fois par an

Le Président du Comité, en concertation avec le Responsable de l'Inspection Générale établira l'ordre du jour de chaque réunion

Le Comité fait appel à tout Responsable interne dont la présence est jugée utile

■ Le Comité Exécutif de Crédit

Le Conseil se dote d'un Comité Exécutif de Crédit dont la mission est d'examiner l'activité de financement et de donner son avis au Conseil sur certaines catégories de crédits

- 1 les crédits de restructuration dont le montant et la durée dépassent les limites fixées par le Conseil ,
- 2 les crédits qui entraîneraient un dépassement des engagements par rapport aux seuils fixés par le Comité des Risques et approuvés par le Conseil ,
- 3 les crédits accordés, restructurés ou radiés au bénéfice des personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi n°65-2001 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 du code des sociétés commerciales,
- 4 les crédits accordés aux clients classés chez l'établissement de crédit concerne ou chez d'autres établissements des crédits au sens de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24

Le Comité Exécutif de Crédit se compose d'au moins trois membres du Conseil dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil

En référence à la loi 2006-19 du 2 mai 2006, le Comité Exécutif de Crédit doit être présidé par le Directeur Général. Le Comité se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exercice de ses fonctions le nécessitera et en tous cas au moins six fois par an

Le Président du Comité, en concertation avec la Direction des Risques établira l'ordre du jour de chaque réunion. Le secrétariat du Comité est assuré par la Direction des Risques. Le Comité fait appel à tout Responsable interne dont la présence est jugée utile

Le Conseil considère que le dispositif de contrôle interne de l'UBCI est en adéquation avec les normes et dispositions réglementaires et que les moyens requis ont été réunis à cet effet

■ Structure et Fonctionnement des Activités de Gestion des Risques

■ Gestion des risques :

L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque par type de risques que l'UBCI est prête à prendre dans le cadre de sa stratégie. à l'échelle du Groupe, l'appétit au risque se traduit par :

• Des Principes et des indicateurs d'appétit au risque définis selon quatre catégories:

- Rentabilité et croissance ajustées du risque,
- Adéquation des fonds propres,
- Financement et liquidité,
- Concentration ;

• Des Principes qualitatifs régissant les risques par nature difficilement quantifiables, tels que le risque de réputation ou certains risques opérationnels.

L'appétit au risque définit ainsi la tolérance globale au risque à moyen et long termes et permet de :

- définir de manière explicite et prospective le profil de risque souhaité par la banque ;
- orienter les activités de la banque dans les limites de l'appétit au risque défini et d'améliorer la cohérence des pratiques de risques au sein du Groupe ;
- suivre le profil de risque, contribuant ainsi à une gestion proactive, maîtrisée et optimisée des risques, du capital et de la liquidité ;
- faciliter le dialogue avec le Conseil d'Administration et les Autorités de supervision.

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le Superviseur bancaire.

■ Organisation de la gestion des risques :

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement de la banque. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est pour l'essentiel confiée à la Fonction Risque dédiée, indépendante des Métiers et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité, suit le risque opérationnel, et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques

demeure celle des Métiers qui les proposent, la fonction Risque a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. Les fonctions Risque et Conformité exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. La fonction Risque communique régulièrement au Comité des Risques du Conseil d'Administration de la banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau de la banque. La fonction Conformité informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

■ Gestion du capital et adéquation des fonds propres :

Les limites fixées en matière de division des risques de crédit sont celles de la réglementation tunisienne. Ce sont des limites par rapport aux fonds propres pour éviter les concentrations sur certaines contreparties et diviser les risques (circulaire 91-24 de décembre 1991 et 2012-09 de juin 2012).

Les ratios de concentration et de division des risques sont respectés au 31/12/2012 malgré le caractère plus strict des nouvelles limites révisées par la BCT en Juin 2012.

Le ratio de couverture des risques mesure le degré de couverture des risques encourus (bilan et hors bilan) par les fonds propres de la Banque (fonds propres de base + fonds propres complémentaires).

Le taux réglementaire est d'au minimum 8% à fin 2012, 9% à fin 2013 et 10% à fin 2014.

Il est élaboré trimestriellement et est le résultat du rapport Fonds Propres / Risques Encourus.

Le ratio de couverture des risques ou de solvabilité est respecté..

L'augmentation de capital réalisée fin 2012 a permis à la Banque de conforter l'ensemble de ces ratios.

Les travaux sont engagés trimestriellement avec les commissaires aux comptes pour validation des

différentes évaluations avant de les soumettre au conseil d'administration pour approbation

■ Typologie des risques

La typologie des risques retenue par la banque évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par la banque

Risque de Crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes sur des créances de la banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et celle de la récupération attendue en cas de défaut sont les éléments essentiels de la mesure de la qualité du crédit

Risque de Contrepartie

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements ou de règlements où la banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie. C'est un risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées

Risque de Marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et les marges de crédit

Les paramètres non observables sont, entre autres, ceux fondés sur des hypothèses de travail tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché

Le comité ALM (ALCO) examine trimestriellement l'évolution du bilan de la banque et les risques qui en découlent, à savoir les risques de liquidité, de taux et de change. La politique de gestion de ces risques y est présentée, discutée, et validée, en tenant compte du contexte économique national et international, des orientations stratégiques de la banque et des contraintes réglementaires nationales et internationales (Bâle 3). Ce comité valide également la politique d'optimisation des ressources de la banque, notamment dans un contexte de tensions sur la liquidité bancaire

Il est présidé par la Direction Générale avec la participation des directions suivantes : Banque de Détail, Banque des Entreprises, ALM & Trésorerie, Risques, Stratégie et Développement, Finance et Contrôle. Des représentants de l'ALM et de la Trésorerie de BNP Paribas y participent également, notamment en apportant un retour d'expérience des autres filiales internationales du Groupe

Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause - événement - effet

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel

Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses superviseurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque

■ EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Risque de concentration par contrepartie

Les limites d'engagements sont déterminées conformément aux dispositions réglementaires

Elles ont été revues par la BCT en juin 2012 avec une approche plus restrictive

Le suivi des limites se fait trimestriellement. Au 31 décembre 2012, ces différentes limites sont respectées

Par ailleurs, les dix groupes d'affaires les plus importants font l'objet d'un focus lors du reporting trimestriel. Leur poids dans les engagements globaux est relativement stable sur les trois dernières années

Risque de concentration sectorielle

Une analyse est faite sur l'exposition par secteur avec un focus sur l'évolution du poids des différents domaines d'activités. Les engagements ne sont pas particulièrement concentrés sur un secteur (le secteur du commerce étant par nature très diversifié : grandes surfaces, détaillants, commerce de gros sur divers secteurs)

■ Bilan des principaux incidents de risque opérationnel sur la période 2008-2012 par type d'événements Bâlois

HI Loss Net Amount Euro 2008-2012



Les défaillances proviennent souvent d'erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations, les fraudes externes et la défaillance dans les systèmes informatiques qui représentent les premiers types d'incidents de risque opérationnel

Profil des Risques de l'UBCI

1- PRESENTATION

Dans le cadre du suivi du risque de crédit au sein de l'UBCI, la Direction des Risques a mis en place une procédure spécifique visant à l'élaboration d'un reporting trimestriel sur le profil de risques de l'établissement. L'objectif est d'assurer le pilotage du risque de crédit en s'appuyant sur des synthèses établies par l'équipe de Reporting rattachée au pôle Contrôle et Surveillance des Risques (CSR)

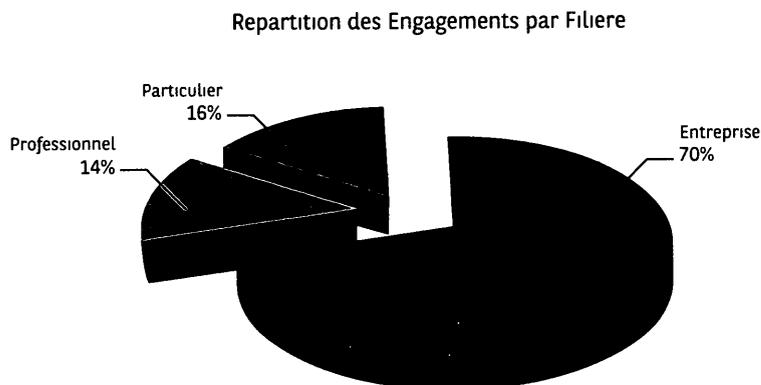
Le principe d'élaboration de ce reporting consiste notamment à établir une cartographie détaillée des engagements, avec le niveau d'exposition par type de risques, par zone géographique, par secteur, par principaux bénéficiaires

Ce reporting est présenté trimestriellement au Comité des Risques

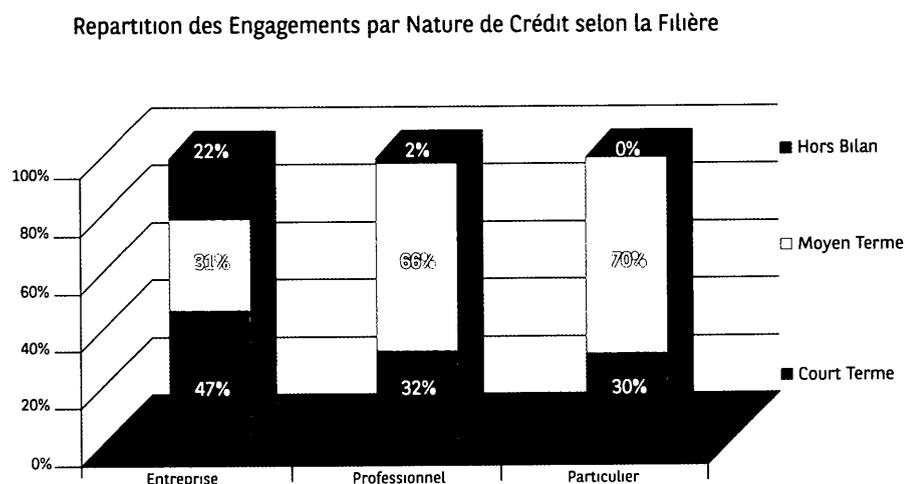
2- PROFIL DES RISQUES

Au 31-12-2012, la cartographie des risques de l'UBCI se présente comme suit

2.1- Répartition des engagements par filière de clientèle



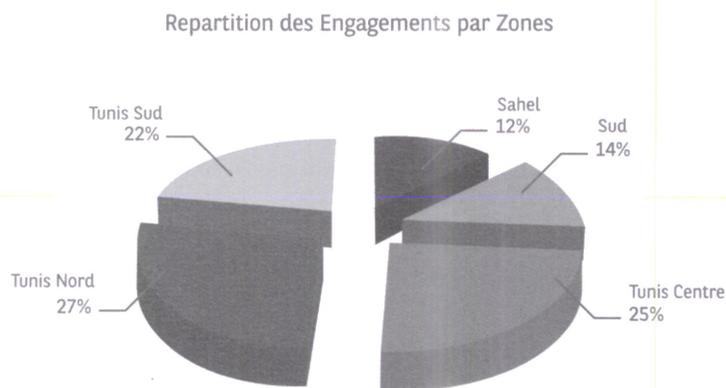
2.2- Répartition des engagements par nature de crédit selon la filière



2.3- Répartition des engagements par zone géographique

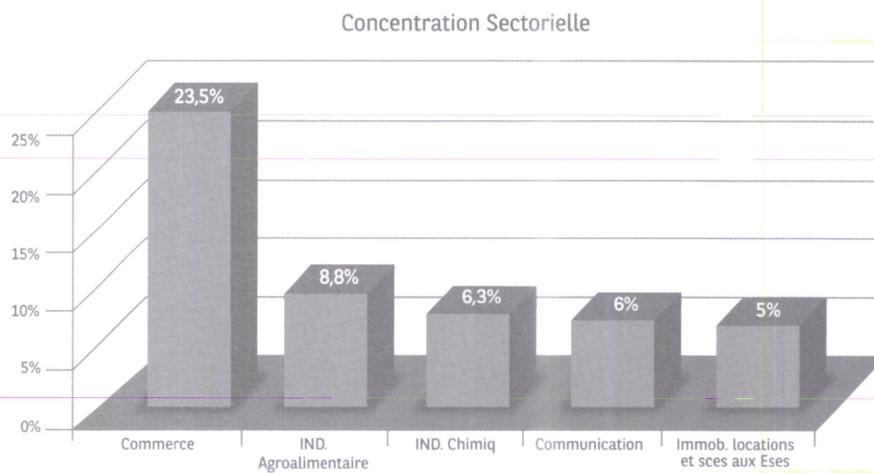
Le risque de crédit induit par les activités de l'UBCI est réparti en 5 « zones » sur l'ensemble du territoire tunisien :

- Tunis Centre :
 - Principales agences : Bourguiba, Essadikia, ... ;
- Tunis Nord :
 - Principales agences : La Marsa, Bizerte, Charguia, ... ;
- Tunis Sud :
 - Principales agences : Megrine, Grombalia, ... ;
- Sud :
 - Principales agences : Sfax, Gabes, Gafsa ... ;



2.4- Répartition des engagements par secteur

Le portefeuille est diversifié, le secteur du commerce étant diversifié.



DETAIL DES ENGAGEMENTS DU SECTEUR DU COMMERCE	
DETAIL SECTEUR DU COMMERCE	TOTAL ENGAGEMENTS
Commerces de gros alimentaires specialises divers	21,2%
Autres commerces de gros	20,8%
Intermédiaires du commerce en produits divers	15,2%
Superettes, supermarchees et hypermarches	9,1%
Commerce de vehicules automobiles	9,1%
Commerce de gros de materiaux de construction et d'appareils sanitaires	2,7%

2 5- Exposition sur les principaux bénéficiaires

Les Groupes d'Affaires composant le TOP 10 sont essentiellement des Groupes Privés intervenant sur des secteurs diversifiés ou des Entreprises Publiques. Leur poids dans les engagements totaux est indiqué ci-dessous.

TOP 10	
GROUPE D'AFFAIRES	%
Groupe Privé Diversifié	5,2%
Office Public	3,3%
STE Publique Energie/Elect	2,7%
STE Publique Energie/Elect	2,4%
Groupe Privé Diversifié	2,2%
STE Publique Télécom	2,2%
STE Privé Telecom	2%
Groupe Privé Diversifié	1,9%
Groupe Privé Diversifié	1,8%
Groupe Privé Diversifié	1,8%
STE Publique Energie/Elect	1,8%
TOTAL TOP 10	28%
TAUX CONCENTRATION TOP 20	40%

■ Politique de Provisionnement pour la Couverture des Risques

Les dossiers à virer dans la base provisionnable sont identifiés dans le cadre des Comités Risque trimestriels et/ou mensuels. A l'issue de chaque comité, une synthèse des dossiers à déclasser est soumise à la Direction Générale pour validation avec remise d'une copie à la Direction des Affaires Spéciales et du Recouvrement (DASR). L'introduction des changements de cotation dans le système se fait sur la base de l'accord de la Direction Générale et après détermination par la DASR des provisions à constituer, qui doit intervenir dans un délai ne dépassant pas les 15 jours.

Les provisions à constituer sont validées par la Direction des Risques et la Direction Générale. Une fois le dossier est décoté à la base provisionnable, la DASR procédera à la réservation des agios ainsi qu'à la réservation des tombées en intérêts sur prêts échus et impayés de l'exercice en cours conformément aux normes de la

circulaire BCT n°91-24 du 17/12/1991. Cette démarche est appliquée pour les créances douteuses. Pour les créances en souffrance il y a application de la déchéance du terme pour les encours des prêts accordés.

Les garanties déductibles retenues par l'UBCI sont des garanties solides, à savoir des hypothèques réelles inscrites expertisées, des garanties financières espèces et/ou actions cotées en bourse, des contre-garanties bancaires et des garanties de l'Etat.

En conclusion, l'UBCI applique les normes de provisionnement édictées par la Banque Centrale de Tunisie en fonction de l'encours de risque net des garanties déductibles, le taux de provision variant selon l'ancienneté de l'impayé.

Composition détaillée des Fonds Propres

Les Fonds Propres Nets de la banque s'élevent a 245 212 KTND et se decomposent comme suit

1°- FONDS PROPRES DE BASE	
Capital social	80 494 KTND
Réserves facultatives	83 673 KTND
Réserves légales	7 967 KTND
Réserves à régime special	30 724 KTND
Prime d'émission / fusion	34 868 KTND

2°- FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	
Provisions collectives	6 200 KTND
Réserves de reevaluation	894 KTND
Subventions	392 KTND

La politique de risque de l'UBCI se base sur les 5 points suivants

- L'identification des risques de premier et second niveau
- La mise en place des PSF risques

- Création d'un pôle CSR au niveau de la Direction des Risques qui s'occupe du contrôle et de la surveillance du risque
- Une methodologie Groupe très avancée en matière de rating de la clientèle
- Un taux de provisionnement un des plus éleve de la place

C'est pourquoi nos Fonds Propres permettent de respecter largement les limites fixees par la réglementation tunisienne en matière de ratios prudentiels

Ratio de couverture des risques	11 38%
Risques encourus sur les bénéficiaires des credits = ou > 5 % des FPN =	2,40
Risques encourus sur les bénéficiaires des credits = ou > 15 % des FPN =	0,55
Risques encourus sur un groupe de bénéficiaires des crédits <2 5 % des FPN =	0
Risques encourus sur les parties liées<1 % des FPN =	0,08

Faits Marquants 2012

■ Février

- Lancement de la campagne **Financement des Professionnels** avec une enveloppe de 40 MDT destinée au financement de leurs projets.
- Sponsoring du colloque international « Le Système Financier : un nouveau mode de gouvernance au service de la performance ».

■ Mars

- Participation de l'UBCI au premier **Salon des Etudes Supérieures et de la Formation Professionnelle de Tunis**.
- **Renouvellement de la Certification** Trade ISO 9001 (version 2008).
- UBCI Sponsor Officiel «**Tennis Open de La Marsa**».

■ Avril

- L'UBCI **première banque tunisienne certifiée ISO 9001 pour son Activité Monétique**.
- Lancement de la campagne «**Printemps de l'Immobilier 2012**» pour la promotion du crédit immobilier.
- Participation de l'UBCI à la **Journée Tunisienne** organisée par la **Fédération des Entreprises de Belgique à Bruxelles**.
- Participation de l'UBCI aux **Journées Carrières sur le Campus Universitaire de Manouba**.

■ Mai

- Sponsoring de la **Kermesse annuelle de l'Association Tunisienne des Villages d'Enfants SOS**.
- Lancement de l'opération «**Parrainage 2012**» à destination de la clientèle des particuliers pour consolider la politique commerciale de recrutement par recommandation.

■ Juin

- UBCI, **première banque en Tunisie à proposer un paiement sur internet en 3D-SECURE**.
- Adhésion totale de l'UBCI à la Charte de Responsabilité «**BNP Paribas : notre métier, notre responsabilité**»

■ Août

- Opération d'animation commerciale pour la promotion du **CrédiEtude**, destiné à financer les études supérieures auprès d'universités privées conventionnées en Tunisie.

■ Septembre

- Inauguration de la première session de «**L'Académie des Entreprises**» pour les PME clientes et prospects opérant dans différents secteurs d'activité.
- Création du **Guide de l'Étudiant** comprenant des informations pratiques pour les bacheliers et étudiants.
- Lancement de la campagne «**Back to School**»

■ Octobre

- Lancement de la campagne **Western Union**.

■ Novembre

- Inauguration des 3 Centres de la **Banque Privée** à Tunis, Sousse et Sfax.
- Lancement de la nouvelle offre **Banque au Quotidien** de la **Banque Privée** comprenant la nouvelle **Carte VISA Platinum Nationale**.
- Signature d'un partenariat **UBCI-IVECO** sur le financement par leasing de matériels IVECO neuf.
- Participation de **l'Association Sportive et Culturelle de l'UBCI** à la première édition du tournoi sportif des grandes sociétés «**T.H.E Business Cup**»
- Participation de l'UBCI au **Salon de l'Immobilier à la Charguia**
- Participation de l'UBCI au **Salon de l'Informatique et de la Bureautique «SIB 2012»**
- Participation de l'UBCI au **Carrefour des Affaires et des Technologies** au Parc International des Expositions au Kram.

■ Décembre

- Lancement officiel du Centre **Relations Clients UBCI**.
- Clôture de **l'Augmentation de Capital**, à l'occasion de laquelle BNP Paribas devient majoritaire.
- Lancement de la campagne d'entretien **Bancassurance**.

L'activité économique mondiale a été marquée tout au long de l'année 2012 par les effets de la crise de la dette souveraine dans la Zone Euro générant, ainsi, une détérioration de la confiance des opérateurs économiques sur les marchés et un affaiblissement des échanges mondiaux ainsi qu'une instabilité des marchés financiers internationaux

■ Une croissance économique mondiale au ralenti

La croissance économique mondiale a enregistré un taux de 3,2% en 2012 contre 3,9% en 2011. Le ralentissement de l'activité a concerné l'ensemble des pays industrialisés (1,3% contre 1,6% en 2011) sous l'effet de la récession enregistrée dans la Zone Euro (-0,4% contre 1,4%), alors que l'expansion économique s'est affermie aux Etats-Unis (2,3% contre 1,8%) et au Japon (2% contre -0,6%). Dans les pays émergents et en développement, la croissance économique a connu, également, un ralentissement en 2012 revenant à 5,1% contre 6,3% un an plus tôt en rapport, notamment, avec l'affaiblissement de la demande des pays industrialisés. Le ralentissement a concerné surtout l'Europe centrale et orientale (1,8% contre 5,3% en 2011), les pays en développement d'Asie (6,6% contre 8%) et, à un degré moindre, l'Amérique latine et les Caraïbes (3% contre 4,5%), alors que l'expansion économique s'est consolidée dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (5,2% contre 3,5%).

Dans ce contexte, le volume des échanges mondiaux de biens et services a progressé à un rythme nettement moins rapide qu'en 2011, soit 2,8% contre 5,9%.

■ Des politiques monétaires expansionnistes afin de relancer l'activité économique

Les Banques Centrales des principaux pays développés ont continué de mener des politiques expansionnistes par le recours aux programmes d'achats d'actifs, leurs taux d'intérêt directeurs étant à leurs niveaux planchers, et ce afin de relancer l'activité économique et l'emploi. En effet, la Réserve Fédérale Américaine, fidèle à sa politique proactive, a porté le plafond de son programme d'achat de titres à 85 milliards de dollars par mois permettant de rendre les conditions de financement plus favorables et d'injecter davantage de liquidité dans l'économie. Pour sa part, la Banque Centrale Européenne, après avoir réduit son taux d'intérêt directeur de 25 points de base à 0,75% en juillet 2012, a décidé de lancer un nouveau programme de rachat sans limite de dettes souveraines des pays en difficultés sur le marché secondaire. La Banque du Japon a, quant à elle, décidé d'injecter davantage de liquidité dans l'économie par des rachats non plafonnés d'actifs.

■ Une détente au niveau des tensions inflationnistes

Les prix internationaux des produits de base ont connu une baisse en 2012 pour la plupart des produits, sous l'effet de l'affaiblissement de la demande mondiale. En effet, l'indice général des prix de ces produits, établi par le FMI, s'est replié de 3,1% après une hausse sensible de 26,3% en 2011. Cette baisse des prix a touché, surtout, les métaux (-16,8%) suite au ralentissement de l'activité économique notamment en Chine et, à un degré moindre, les produits alimentaires (-1,9%), alors que les prix de l'énergie ont progressé de 3,6% par rapport à l'année précédente. La baisse des cours des produits alimentaires et des métaux s'est traduite par une détente des tensions inflationnistes, notamment, dans les pays développés. En effet, la hausse des prix à la consommation est revenue, en termes de glissement annuel, à 1,7% aux Etats-Unis et à 2,2% dans la Zone Euro, en décembre 2012, contre 2,9% et 2,7%, respectivement, au mois de janvier de la même année.

■ Un marché de l'Emploi sous tension dans les pays développés

La situation de l'emploi n'a pas connu d'amélioration en 2012 avec un taux de chômage mondial demeurant stable au niveau de 5,9%, sachant que ce taux a augmenté dans les pays développés passant à 8,6% contre 8,4% en 2011. Le chômage des jeunes devient très préoccupant notamment en Europe. Des voix commencent à remettre en cause les politiques d'austerité suivies dans les pays de l'Union Européenne et notamment dans la zone Euro.

■ Un marché des Changes caractérisé par une baisse de la parité de l'Euro

Les marchés des changes internationaux ont été marqués en 2012, notamment, par la dépréciation de l'euro de 7,6% en moyenne vis-à-vis du dollar revenant de 1,3921 à 1,2865 dollar pour un euro et ce, en raison de la montée des craintes concernant la crise de la dette souveraine dans la Zone Euro et de la récession économique dans les pays de la région alors que l'économie américaine a enregistré une certaine reprise en 2012.

■ Les marchés financiers ont globalement bien rebondi

Les bourses internationales, se sont bien comportées en 2012, surtout dans les pays européens avec une hausse de 29,8% pour le DAX et de 15,2% pour le CAC 40 en rapport notamment avec les mesures prises par la Banque Centrale Européenne pour contenir la crise de la dette et relancer l'activité économique. Il en est de même pour les indices américains (+7,3% pour le Dow Jones et +15,9% pour le Nasdaq) soutenus globalement par le bon comportement de l'économie américaine.

■ Conjoncture Nationale

■ La reprise de l'activité économique reste en deçà de sa croissance potentielle :

La crise économique internationale, notamment en Europe, combinée avec le bouleversement politique en 2011 ont fini par installer l'économie nationale sur un palier de croissance bien plus faible que celui observé durant la première décennie de ce siècle.

Il est quasiment acquis que la croissance tendancielle de l'économie est passée d'un régime à 4,7% l'an jusqu'au tournant 2009-2010, à une croissance autonome et spontanée à seulement 3% l'an. Certes la perte de niveau du PIB en 2011 a été épongée assez rapidement, mais l'inflexion à la baisse de la croissance potentielle renforce les problèmes de finances publiques et de chômage structurel.

■ Des évolutions sectorielles en dents de scie et divergentes :

En première estimation, la croissance du PIB en 2012 est ressortie à 3,6%. Ce taux s'explique par la reprise relative, en 2012, des secteurs des services, notamment le Tourisme et par la politique budgétaire de relance.

En effet, la contribution des services marchands (à parts égales entre le tourisme, le transport et les télécommunications) a atteint environ 2 points, alors que la progression de la valeur ajoutée dans les activités non marchandes (administrations publiques), supportée en bonne partie par les augmentations salariales, a affiché une contribution de 1 point à la croissance globale en 2012. Dans les activités manufacturières, la dynamique d'activité a été sur un rythme faible et plus nuancé entre les branches. La production totale en volume sur 2012 a marqué une augmentation de 1,4% avec une seconde moitié de l'année bien meilleure que lors du premier semestre.

En lien avec une demande extérieure moins orientée, la production en volume des industries mécaniques et électriques (-1,3%) ainsi que la production textile (-2,8%)

ont encore du mal à retrouver un nouvel élan positif et plus ferme.

La reprise de l'activité dans les branches de transformation en aval de l'extraction minière (notamment la fabrication des acides phosphoriques) a permis aux industries chimiques d'enregistrer un accroissement de 15,3% de la production. Alors que les industries agroalimentaires conservent une allure régulière témoignant d'une progression de 4%.

Au sein des industries non manufacturières, la production dans les activités extractives minières a enregistré depuis deux ans une évolution heurtée, au gré des mouvements de protestation sociale dans le bassin minier, poussant à puiser dans les stocks afin de maintenir le niveau des ventes de la branche. La production n'a pas encore rejoint son palier d'avant 2011. Dans le secteur de l'énergie, la production a, en gros, affiché une tendance à la hausse durant l'année 2012, en dépit de certaines oscillations d'un mois à l'autre. En revanche, et au regard de l'évolution de la valeur ajoutée trimestrielle, les activités de construction conservent un rythme plutôt modéré à 1% et inchangé depuis quatre ans.

Si la faiblesse de l'activité dans l'industrie en 2012 a été largement compensée par une meilleure progression dans les activités de services, il y a lieu de nuancer cette évolution, surtout au regard des perspectives en 2013. En l'occurrence, les performances du secteur touristique en 2012 sont à tempérer. L'activité touristique a certes rebondi en 2012 mais par rapport à une année 2011 particulièrement désastreuse pour le secteur. En effet, en moyenne annuelle, on enregistre une hausse des fréquentations hôtelières ou nuitées de 45,2%, un accroissement des entrées de non résidents de 29,4% et une augmentation des recettes touristiques en dinar courant de 30,4%.

Cette progression permet au secteur des services d'hôtellerie et de restauration de contribuer pour un demi-point à la croissance globale du PIB en 2012.

Toutefois, ces performances ne doivent pas occulter

les sérieuses difficultés que traverse le secteur, dont la sensibilité au contexte politique et social est particulièrement forte. Les fréquentations hôtelières s'inscrivent dans un mouvement de décélération depuis les derniers mois de l'année écoulée (à la suite des incidents de l'ambassade américaine), qui s'est accentuée durant les premiers mois de l'année en cours. Par ailleurs, les recettes touristiques, exprimées en euro, atteignent au mieux en 2012 leur niveau de 2005 et se traduisent en de nouvelles contraintes en termes d'avoires en devises et limitent par conséquent les marges de manœuvre au niveau des paiements extérieurs.

■ Des équilibres financiers sous pression

L'évolution défavorable de la conjoncture internationale et du climat intérieur des affaires a contribué à exacerber les pressions sur la balance des paiements courants, la hausse du niveau général des prix et l'aggravation du déficit budgétaire

En matière de paiements extérieurs, les exportations ont subi l'effet de repli de la demande européenne alors que les importations ont augmenté à un rythme plus rapide, surtout pour l'énergie, les biens d'équipement et les biens de consommation. Ces évolutions contrastées ont entraîné une baisse du taux de couverture (69,5% contre 74,5% en 2011) et un élargissement du déficit commercial de 35% en 2012, contribuant ainsi à l'aggravation du déficit de la balance des paiements courant, qui atteint 8,1% du PIB contre 7,3% une année auparavant. Le financement de ce déficit a été assuré grâce à l'accroissement des flux d'investissements directs étrangers (+85,4%), d'une part, et à la mobilisation des crédits extérieurs, d'autre part, ce qui a favorisé la consolidation des avoires nets en devises pour atteindre 12 576 MTND ou équivalent de 119 jours d'importations au terme de l'année 2012 contre 10 581 MTND et 113 jours à fin 2011.

Pour ce qui est de l'évolution des prix, le taux d'inflation a atteint 5,9% en glissement annuel et 5,6% en moyenne

au terme de l'année 2012 contre 3,5% enregistré en 2011. Cette hausse a concerné tous les groupes de produits, notamment les produits alimentaires dont les prix ont augmenté de 8,4%.

Sous l'effet de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, le déficit budgétaire s'est aggravé courant 2012 pour atteindre 4,9% du PIB contre 3,5% une année auparavant.

■ Une politique monétaire volontariste

Atténuation du resserrement de la trésorerie des banques et ralentissement du rythme de progression de la masse monétaire en relation avec la décélération des concours à l'économie et des créances nettes sur l'Etat

Le déficit structurel de liquidité qui a caractérisé la situation de la trésorerie des banques, au cours des trois premiers trimestres de 2012, s'est contracté durant le dernier quart de l'année en relation avec le ralentissement du rythme de progression des concours à l'économie (8,8% contre 13,4%) et des créances nettes sur l'Etat (16,8% contre 22,6%). Cette situation s'est traduite par une baisse de l'intervention de la Banque Centrale de Tunisie sur le marché monétaire. Il en est résulté, avec la décision de la BCT de relever son taux directeur à fin du mois d'août 2012 de 25 points de base, une hausse du taux d'intérêt moyen sur le marché monétaire passant de 3,16% en janvier 2012 à 3,98% en décembre de la même année.

■ Un marché de travail en léger redressement

Parallèlement à la reprise de l'activité économique, le taux de chômage a connu au cours du quatrième trimestre de 2012 un flechissement de 0,3 point et 2,2 points de pourcentage respectivement par rapport au trimestre précédent et à la fin de l'année 2011 pour se situer à 16,7%, avec toutefois de fortes disparités régionales.

Toutefois, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est demeuré à un niveau élevé, soit 33,2%.

Activités & Résultats de l'UBCI en 2012

Aperçu sur les Activités de l'UBCI

■ Développement commercial

Sur le marché des Particuliers & des Professionnels, l'exercice 2012 a été marqué par la mise en chantier de projets importants visant à positionner favorablement la banque par rapport à la concurrence à savoir notamment

- le projet **Banque Privée**, avec le support de BNP Paribas Wealth Management, consistant en la mise en place d'un nouveau concept à destination d'une clientèle disposant d'un certain niveau de patrimoine financier et à la recherche de solutions personnalisées en matière de gestion financière, gestion patrimoniale et de services de banque au quotidien,
- le projet **Multicanal** en vue d'améliorer la connaissance du client et renforcer la proximité par une stratégie de contact proactive visant à développer les canaux distants avec la mise en place d'un Centre de Relations Clientèle (CRC) bénéficiant d'une amplitude horaire élargie
- la préparation d'une **Offre Migrants** visant à mettre à profit les synergies avec le groupe BNP Paribas en vue de capter la clientèle des Tunisiens Résidents à l'Étranger (TRE)

Sur le plan des actions d'**animation commerciale**, les campagnes récurrentes «**Le Printemps de l'Immobilier**» pour les Particuliers et «**40 Millions de Dinars**» pour les Professionnels ont marqué notre volonté d'accompagner durablement nos clients dans la réalisation de leurs projets

Notre base **clientèle Particuliers** s'est enrichie de près de 22 000 nouveaux clients

Les ressources sur les Particuliers étant restées stables par rapport à l'an passé, les emplois ont augmenté quant à eux de 2,3%. L'activité en matière de crédits à la consommation ayant été sensiblement freinée par les dispositions réglementaires de la BCT intervenues durant l'année

Notre base **clientèle Professionnels** s'est quant à elle étoffée de plus de 6000 nouveaux clients

Les ressources sur les Professionnels ont connu une progression sensible de 31,5%

Les emplois en faveur des Professionnels ont quant à eux progressé de 24,6% marquant l'implication de la banque à financer l'économie à travers les artisans, les commerçants et les professions libérales

Sur le marché des **Entreprises & Institutionnels**, l'exercice 2012 a également été marqué par la mise en oeuvre d'un certain nombre d'initiatives visant à renforcer notre place sur le marché à savoir notamment

- le lancement d'un **Plan Industriel Leasing** avec le support de BNP Paribas Leasing Solutions en vue d'augmenter sensiblement le PNB et élargir le parc de clients actifs,
- le développement d'une **Offre Cash Management** répondant aux besoins de nos clients en vue de capter une part croissante des flux de trésorerie. L'année 2012 a en effet enregistré une croissance importante des flux Connexis Cash (+218%) pour un volume de TND 1 300 millions

Ces performances sont la résultante de plusieurs facteurs

- ✓ **une qualité de service** Tout virement Connexis Cash (virement devise, virement salaire, ...) est désormais traité le jour même. Avec plus de 300 000 opérations traitées en 2012, l'UBCI se positionne en 7^{ème} position au sein du Groupe BNP Paribas
- ✓ **une solution avancée par rapport à la concurrence**
 - Environnement hautement sécurisé : générateur de mots de passe d'authentification/validation des paiements, cryptage des données, séparation des droits d'accès par service et par compte
 - Interconnexion avec les systèmes de trésorerie : Importation/exportation des fichiers en formats locaux ou internationaux,
 - Réponse aux besoins de cash management tant à

L'Action UBCI

■ 1- Cours UBCI

En 2012, le cours de l'action UBCI a fluctué entre 36 TND au plus bas et 59,650 TND au plus haut. En tenant compte d'un coupon de 0,825 TND et d'un droit de souscription de 0.040 TND, le titre UBCI a réalisé un rendement de -16.19%.

Les échanges sur la valeur UBCI, durant l'année 2012, ont porté sur 197 581 titres, soit un volume de 8.740 millions de dinars. Au 31/12/2012, la capitalisation boursière de l'UBCI totalisait 545 620 millions de dinars contre 666 680 millions de dinars à fin 2011, se classant ainsi comme la 5ème capitalisation du secteur bancaire.

■ 2- Indicateurs boursiers du titre UBCI

ACTION UBCI	2009	2010	2011	2012
Plus haut	53,530	80,900	44,660	59,650
Plus bas	44,320	40,000	33,500	36,000
Cours moyen du mois de décembre	51,406	41,681	42,438	36,836*
Cours au 31/12	52,000	40,800	44,000	36,010
Capitalisation Boursière au 31/12 (mille TND)	520 000	612 000	666 680	545 620
Coupon de l'exercice	1,250	0,825	0,825	-
Coupon / Valeur Nominale	25%	16,5%	16,5%	-
Rendement : (coupon / Cours au 31/12)	2,4%	2,02%	1,88%	-

(*) Le cours moyen du mois de décembre 2012 est ajusté du droit de souscription détaché le 10/12/2012

■ 1- UBCI Finance

Créée en 1996 et dotée d'un capital Social de TND 1 000 000, UBCI Finance exerce une activité de Gestion d'actifs, d'intermédiation boursière de Gestion et Conseil en Epargne Investie Elle intervient également en matière d'opérations d'Appel Public à l'Epargne

Durant l'exercice 2012, l'activité a généré des produits de TND 688 000 et un résultat net de TND 63 000 contre TND 211 000 en 2011

■ 2- Union Tunisienne de Participation (UTP) SICAF

UTP a généré un revenu de KTND 937 dégageant ainsi un résultat net de KTND 724 sachant que l'indice boursier a accusé une baisse de 3%

Les provisions pour dépréciations de titres ont diminué de 39% passant de KTND 218 au 31/12/2011 à KTND 133 au 31/12/2012

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 9,6% passant de KTND 270 en 2011 à KTND 296 en 2012

■ 3- Global Invest SICAR

Créée en 1999 et dotée d'un capital social de TND 7 260 000 pour un Total Bilan de TND 8 307 947, Global Invest SICAR a réalisé des rétrocessions de participations en portage de KTND 2369 en 2012 contre KTND 1889 en 2011

Le chiffre d'affaires composé de plus values sur cessions et de dividendes encaissés est passé de KTND 392 en 2011 à KTND 637 en 2012

Le Résultat net de **2012 est de KTND 476 contre KTND 285 en 2011**

■ 4- UBCI Développement SICAR

Créée en 2011, UBCI Développement SICAR n'est pas encore opérationnelle

Ces deux SICAR ont pour vocation la participation pour compte propre ou pour le compte de tiers, et en vue de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment

- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs tels que définis dans le Code d'incitation aux investissements,
- des entreprises implantées dans les zones de développement régional telles que fixées par ledit Code,
- des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques et bénéficiant de mesures de redressement conformément à la législation en vigueur,
- des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques

APERCU DU GROUPE BNP PARIBAS

Au 31-12-2012

• Hausse du résultat dans un environnement toujours défavorable

- Un **Produit Net Bancaire** en baisse, soit -7,8%
- Un **Résultat Net**, part du Groupe, en hausse de 8,3% et une rentabilité des capitaux propres de 8,9% contre 8,8% en 2011.
- Un **Bénéfice Net par Action** de 5,16 Euros (Vs 4,82 Euros en 2011).
- Une **Dividende par Action** de 1,50* Euros (Vs 1,20 Euros en 2011).

(*) sous réserve de l'approbation de l'AG

(en millions d'Euros)

Activité	31/12/2011	31/12/2012	Δ 12-11
Total Bilan	1 965 283	1 907 290	-3,0%
Prêts et Créances sur la Clientèle	665 834	630 520	-5,3%
Dépôts de la Clientèle	546 284	539 513	-1,2%
Capitaux Propres, part du Groupe	75 370	85 886	14,0%
Ratio de Solvabilité global	14,0%	15,6%	11,4%

(en millions d'Euros)

Résultat	31/12/2011	31/12/2012	Δ 12-11
Produit Net Bancaire	42 384	39 072	-7,8%
Résultat Brut d'Exploitation	16 268	12 522	-23,0%
Résultat Net, part du Groupe	6 050	6 553	8,3%

• BNP Paribas : Une expertise et un engagement reconnus

- BNP Paribas a reçu le Prix de «Bank of the Year» 2012 décerné par l'IFR (International Financing Review).
- BNP Paribas a été classée **1ère banque au plan mondial** par VIGEO* en matière de **Responsabilité Sociale**.
- Jean-Laurent Bonnafé a été classé « meilleur Directeur Général de banque » en Europe, par le magazine financier Institutional Investor, pour l'année 2012. C'est la troisième fois en 5 ans que le magazine attribue cette distinction au Directeur Général de BNP Paribas : Baudouin Prot, Président de BNP Paribas aujourd'hui, avait également reçu cette distinction en 2009 et 2010 pour sa gestion de la banque durant la crise financière.

(*) Les indices VIGEO distinguent les entreprises démontrant les meilleures performances en **responsabilité sociale** d'un univers d'investissement

(en millions d Euros)

Résultats par Pôle d'Activite	PNB2012	Δ 12-11	RBE 2012	Δ 12-11
Retail Banking				
Domestic Markets				
Banque de Detail en France	6 797	0,2%	2 413	3,8%
BNL banca commerciale	3 230	2,1%	1 451	6,9%
Banque de Detail en Belgique	3 183	2,9%	850	10,2%
Autres activites de Marches Domestiques	2 181	-5,5%	918	-4,2%
Personal Finance	4 982	-3,1%	2 595	-4,7%
International Retail Banking				
Europe Mediterranee	1 796	9,6%	477	31,8%
BancWest	2 403	7,8%	1 002	1,3%
Investment Solutions	6 204	4,8%	1 885	13,3%
Corporate and Investment Banking				
Conseil et Marches de Capitaux	6 182	9,1%	1 608	24,8%
Corporate Banking	3 533	-16,5%	1 835	-26,1%
Autres Activités	-1 419	-164,4%	-2 512	-286,1%

Notations			
Standard & Poor's	A+	Perspective Négative	Mise à jour du 25/10/2012
Moody's	A2	Perspective Stable	Mise à jour du 21/06/2012
Fitch	A+	Perspective Stable	Mise à jour du 10/10/2012

Performances Financieres	2008	2009	2010	2011	2012
Resultat Net (en million d'Euros)	3 020	5 831	7 843	6 050	6 553
Coefficient d'Exploitation	67,20%	58,10%	60,40%	61,60%	68,00%
Rentabilité des Fonds Propres	6,60%	10,80%	12,30%	8,80%	8,90%
Capitalisation Boursière (en milliards d'Euros)	27,6	66,2	57,1	36,7	53,4
Resultat Net par Action (en Euro)	2,99	5,20	6,33	4,82	5,16

■ **Etats Financiers du Groupe UBC**
au 31-12-2012

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

États Financiers au 31-12-2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'UBCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 248 293 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 022 KDT

■ 1- Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

■ 2- Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves

■ 3- Justification de l'opinion avec réserves

3-1 Immobilisations incorporelles et frais d'assistance informatique

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées reviennent à des acquisitions auprès du groupe BNP Paribas et des prestations fournies par la BDSI. Il en est de même pour les frais au titre des prestations informatiques constatées parmi les charges de l'exercice

En 2012, les acquisitions d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNP Paribas s'élèvent à 8 341 KDT, dont 5 007 KDT remontant à l'exercice 2011 (voir note 3 9 « Modifications comptables »). Les charges au titre des prestations informatiques fournies par le groupe totalisent 5 011 KDT.

Outre le fait que ces acquisitions et prestations n'ont pas obéi à la procédure prévue par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, les procédures en vigueur au sein de la banque ainsi que les contrats et les factures appuyant ces dépenses ne permettent pas de s'assurer d'une prise en compte adéquate desdites dépenses. Ces procédures ne permettent pas non plus de s'assurer de la bonne application de la convention de séparation des exercices et de la date de départ pour le calcul des amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'exhaustivité et la réalité des charges d'assistance informatique et des comptes d'immobilisations incorporelles ainsi que des acquisitions de la période et sur le rattachement des dotations aux amortissements à l'exercice approprié.

■ 3-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 116 946 KDT, un cumul des amortissements de 79 221 KDT et une valeur nette de 37 725 KDT.

Les soldes des immobilisations corporelles ressortant de l'application de gestion sont supérieurs aux soldes comptables de 1 418 KDT. Cet écart n'a pas été justifié par la banque et les soldes ressortant de ladite application n'ont pas été corroborés par des procédures d'inventaire physique des immobilisations depuis plusieurs exercices. Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'existence et l'exhaustivité des immobilisations corporelles de la banque au 31 décembre 2012.

■ 4- Opinion avec réserves

À notre avis et sous réserve de l'incidence des situations décrites dans le précédent paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

■ 5- Paragraphe d'observation

Comme il est indiqué dans la note 3 9 « Modifications comptables », les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011, ont été retraitées pour les besoins de la comparaison avec celles de 2012 et en vue de tenir compte des corrections d'erreurs. Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2011 a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs comptes du bilan et de l'état de résultat ainsi qu'une augmentation nette des capitaux propres d'ouverture de 175 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Comme il est indiqué dans la note 31 « Transactions avec les parties liées », la banque a réalisé plusieurs

opérations avec le groupe BNP Paribas portant sur la fourniture d'immobilisations incorporelles, de prestations d'assistance informatique et d'assistance technique ainsi que l'octroi de garanties et ce, pour un montant total de 13 654 KDT

La banque a également réalisé des opérations avec ses filiales « Hannibal SICAV », « Alyssa SICAV », « UBCI univers actions », « Salammbô SICAV » et « UTP SICAF », en leur assurant des prestations de dépôt d'actifs, contre des commissions totalisant un montant de 1 265 KDT

La banque a également eu recours aux services de la société de transport de fonds « TUNISIE SECURITE » détenue à concurrence de 22% par la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZIST) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque. Les charges de l'exercice à ce titre s'élevaient à 727 KDT

Par ailleurs, les charges de l'exercice relatives à la rémunération des dirigeants de la banque, telles que détaillées dans la note 31 « Transactions avec les parties liées » totalisent 1 459 KDT, dont 384 KDT à titre de jetons de présence

Toutes ces opérations n'ont pas obéi à la procédure régissant les conventions réglementées, en ce qui concerne l'autorisation préalable du conseil d'administration et l'information de la Banque

Centrale de Tunisie, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit. Ces opérations seront soumises au vote de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 202 du Code des Sociétés Commerciales

• Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi

n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures, à l'exception de ce qui a été mentionné dans le paragraphe 3 « Justification de l'opinion avec réserves »

• En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur

Tunis, le 10 Juillet 2013

Les commissaires aux comptes

Sonia LOUZIR

Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Fayçal DERBEL

FINOR



■ Rapport Spécial des Commissaire aux Comptes États Financiers au 31-12-2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé d'opérations et de conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Néanmoins, nos travaux ont révélé l'existence d'opérations et de conventions régies par les dispositions des articles précités et n'ayant pas obéi à la procédure prévue par lesdites dispositions.

Ces opérations seront soumises au vote de l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article

202 du Code des Sociétés Commerciales, sur la base de notre rapport spécial présenté ci-dessous.

B- Conventions régies par les dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

Il a été constaté que des opérations et des conventions réglementées n'ont pas été soumises, par inadvertance, à la procédure prévue par les articles 200 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, notamment en ce qui concerne l'autorisation préalable du conseil d'administration et l'information de la Banque Centrale de Tunisie.

I- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

■ 1- Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au

1er janvier 2010.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu des contrats d'application qui se présentent comme suit :

■ 1-1 Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Core banking

system » ATLAS 2 - V400 Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Les montants facturés, en 2011, par BNP PARIBAS au titre du droit d'utilisation du complément de licence et des prestations de déploiement de la version 400, s'élèvent respectivement à 911 KEURO et 1 036 KEURO hors taxes, soit un montant total de 4 624 KDT qui a été comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 900 KDT et a été comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 286 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 1-2 Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle,

au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumules.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 345 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 1-3 Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 304 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 1-4 Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le déploiement de cette application a été réalisé en 2010, moyennant la facturation d'un montant de 98 KEURO hors taxes, comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 175 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2012, s'élève à 80 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 1-5 Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 505 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 1-6 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée

initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Les frais de déploiement de cette application s'élèvent à 62 KEURO, dont 26 KEURO au titre de l'exercice 2011, et ont été comptabilisés parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de sa mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 335 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 1-7 Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'une année.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 34 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 1-8 Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 28 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 1-9 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office de salle de marché KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.

Les frais de déploiement de cette application facturés en 2011, s'élevaient à 130 KEURO, et ont été comptabilisés parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de sa mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 358 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

■ 2- Prestations d'assistance informatique fournies par le groupe BNP PARIBAS

Le groupe BNP PARIBAS a fourni à l'UBCI des prestations d'assistance informatique qui se présentent comme suit :

■ 2-1 Maintenance du matériel informatique

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de boîtiers, de proxy internet et de Firewall pour un montant total de 195 KDT qui a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice.

■ 2-2 Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels se détaillant comme suit :

- Mise à disposition de licences informatiques (ORACLE, COBOL, SIEBEL, UNIKIX « Emulateur ATLAS ») pour un montant total de 186 KDT
- Maintenance des logiciels des Firewall TOIP pour 50 KDT
- Maintenance des pétales standards du système d'information (BUSINESS OBJECT, APCE/APCX, Client First) pour un montant total de 99 KDT

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces prestations de maintenance de logiciels, s'élève à 335 KDT.

■ 2-3 Locations de serveurs

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI les loyers du serveur de test ATLAS 2 et du serveur UBCI Net, hébergés à Paris, respectivement pour 201 KDT et 165 KDT.

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces locations, s'élève à 366 KDT.

■ 2-4 Redevances de télécommunication et de base de données

Au cours de l'exercice 2012, le groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des redevances de liaisons téléinformatiques internationales et de base de données des flux SWIFT (SIBES), respectivement pour 420 KDT et 124 KDT.

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces redevances, s'élève à 544 KDT.

■ 3- Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP PARIBAS

Le coût total des licences informatiques (KONDOR, MICROSOFT, ORACLE, ARPSON, IVISION) mises à la disposition de l'UBCI par BNP PARIBAS qui a été inscrit parmi les actifs de la banque, s'élève à 702 KDT, dont 382 KDT remontant à l'exercice 2011 et ayant fait l'objet de correction d'erreurs

■ 4- Contrats de prestations de services informatiques conclus avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application

Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production etc

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management »

Les prestations facturées par la BDSI au titre de 2012, totalisent 3 236 KDT se détaillant comme suit

- Frais d'assistance informatique comptabilisés parmi les charges de l'exercice 1 121 KDT

- Frais de développement informatique comptabilisés parmi les actifs de la banque 2 115 KDT

■ 5- Prestations d'assistance technique fournies par BNP PARIBAS

Au cours de l'exercice 2012, BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations d'assistance technique au titre du projet d'Amélioration Continue de l'Efficacité (ACE) visant l'optimisation des processus de la banque, pour un montant total de 267 KDT qui a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice

■ 6- Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du groupe TUNISIE TELECOM, de l'Office des céréales et du groupe POULINA, respectivement pour 18 MDT, 23 MDT et 25 MDT

Ces garanties sont accordées pour la période allant du 28 septembre 2012 au 2 janvier 2013 et sont rémunérées au taux de 0,2% l'an

Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2012, s'élèvent à 35 KDT

II- Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1- La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAV, conformément aux conditions suivantes

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	8,67%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	15 KDT
Alyssa SICAV	2,12%	0,1% Actifs nets TTC	-	1 186 KDT
UBCI Univers SICAV	9,67%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	18 KDT
Salambo SICAV	15,94%	0,1% Actifs nets TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	40,91%	0,65% Actifs nets TTC	-	40 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 265 KDT en 2012

2- Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève, au titre de l'exercice 2012, à 21 KDT

III- Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, détenue à concurrence de 22% par la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZIST) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque

Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs

Les charges supportées par la banque en 2012, au titre de ce contrat, s'élèvent à 727 KDT

IV- Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration du 21 juin 2013, se détaillent, pour l'exercice 2012, comme suit

- La rémunération annuelle brute du Président du Conseil s'élève à 298 KDT, dont 34 KDT à titre d'indemnité. Le Président du Conseil a bénéficié également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 359 KDT, dont 43 KDT relatifs à l'exercice 2011 et 10 KDT de charges fiscales
- La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes

du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP, comme suit

M Alain BISCAYE Ancien Administrateur Directeur Général (du 01/01/2012 au 31/08/2012)

Le salaire annuel brut de l'ancien Directeur Général, tel que prévu par le contrat, s'élève à 272 KDT, avec éventuellement un bonus en sus. Il a bénéficié également d'une indemnité de risque de change de 18 KDT

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien et de déménagement

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 396 KDT, dont 81 KDT de charges fiscales et sociales

M Patrick POUPON Nouvel Administrateur Directeur Général (du 01/08/2012 au 31/12/2012)

Le salaire annuel brut du nouveau Directeur Général, tel que prévu par le contrat, s'élève à 267 KDT. Il a bénéficié également d'une indemnité de mutation de 66 KDT

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien et de mutation. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 320 KDT, dont 66 KDT de charges fiscales et sociales

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2012, s'élève à 384 KDT

2- Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en Dinars)

	Président du conseil d'administration		Directeur General (Mr Alain BISCAYE) Du 01/01/2012 au 31/08/2012		Directeur Général (Mr Patrick POUPON) Du 01/08/2012 au 31/12/2012		Membres du Conseil d'Administration	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages a court terme	358 776	0	396 230	0	320 284	0	384 000	0
Avantages posterieurs a l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages a long terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnité de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paievements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	358 776	0	396 230	0	320 284	0	384 000	0

Tunis, le 10 Juillet 2013

Les commissaires aux comptes

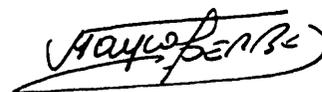
Sonia LOUZIR

Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Fayçal DERBEL

FINOR



Bilan

ARRETE AU 31-12-2012 (en Milliers de Dinars)

		31/12/2012	31/12/2011 Retraité	31/12/2011
ACTIF				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT ⁽¹⁾	1	85 705	54 280	55 068
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	197 392	308 870	308 870
Créances sur la clientèle ⁽¹⁾	3	2 049 947	1 883 745	1 883 093
Portefeuille - titre commercial	4	2 231	7 354	7 354
Portefeuille d'investissement	5	138 446	141 221	141 221
Valeurs immobilisées ⁽¹⁾	6	50 419	52 168	47 480
Autres actifs ⁽¹⁾	7	28 769	30 490	32 005
TOTAL ACTIF		2 552 909	2 478 128	2 475 091
PASSIF				
Banque Centrale et CCP ⁽¹⁾		70 118	214 025	-
Depôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ⁽¹⁾	8	180 678	142 424	356 449
Depôts et avoirs de la clientèle ⁽¹⁾	9	1 847 273	1 768 514	1 770 165
Emprunts et Ressources spéciales	10	87 819	54 541	54 541
Autres passifs ⁽¹⁾	11	118 728	83 853	79 340
TOTAL PASSIF		2 304 616	2 263 357	2 260 495
CAPITAUX PROPRES				
Capital		80 494	75 759	75 759
Reserves		155 205	117 608	117 608
Autres capitaux propres		396	488	488
Resultats reportés		1	3	3
Modification comptable ⁽¹⁾		175	(2 114)	(2 114)
Resultat de l'exercice ⁽¹⁾		12 022	23 027	22 852
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	248 293	214 771	214 596
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 552 909	2 478 128	2 475 091

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3.9)

Etat des Engagements Hors Bilan

ARRETE AU 31-12-2012 (en Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties donnees	13	687 668	943 436
Credits documentaires	14	395 287	264 452
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 082 955	1 207 888

ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientele	15	142 520	252 300
Engagements sur titres	16	27	27
(Participations non liberees)			
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		142 547	252 327

ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues		1 682 609	1 777 759
Engagements reçus d'autres établissements		-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	17	1 682 609	1 777 759

Etat de Résultat

PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012 (en Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 retraite	Exercice 2011
Produits d'exploitation bancaire				
Interets et revenus assimilés	19	118 484	117 339	117 339
Commissions	20	38 116	35 502	35 502
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	10 318	9 437	9 437
Revenus du portefeuille d'investissement ⁽¹⁾	22	7 499	6 475	7 743
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		174 417	168 753	170 021
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(45 055)	(46 262)	(46 262)
Commissions encourues		(2 674)	(2 347)	(2 347)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(47 729)	(48 609)	(48 609)
PRODUIT NET BANCAIRE		126 688	120 144	121 412
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif ⁽¹⁾	24	(15 770)	(12 972)	(13 724)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ⁽¹⁾	25	(1 215)	1 101	(167)
Autres produits d'exploitation		3 146	2 741	2 741
Frais de personnel		(56 418)	(51 113)	(51 113)
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	26	(26 741)	(24 171)	(23 913)
Dotations aux amortissements sur immobilisations ⁽¹⁾		(11 148)	(9 245)	(8 926)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 542	26 485	26 310
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	63	3 516	3 516
Impôts sur les sociétés	28	(6 583)	(6 974)	(6 974)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES⁽¹⁾		12 022	23 027	22 852
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		12 022	23 027	22 852
Effets des modifications comptables ⁽¹⁾		175	(2 114)	(2 114)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		12 197	20 913	20 738
RESULTAT PAR ACTION (DT)	29	0,747	1,520	1,508

⁽¹⁾ Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3 9)

Etat de Flux de Trésorerie

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012 (Unité en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		167 917	160 127
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(52 365)	(49 418)
Prets et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		1 334	2 332
Depôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		6	170
Prets et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(182 011)	(302 179)
Depôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		83 270	108 331
Titres de placement / Titres de transaction		5 027	(1 671)
Sommes versées au personnel et créanciers divers		(52 376)	(53 886)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		11 548	(7 863)
Impôts sur les sociétés		(5 687)	(6 994)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(23 337)	(151 051)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 551	6 072
Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		1 508	(39 585)
Acquisitions cessions sur immobilisations		(14 343)	4 324
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(5 284)	(29 189)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation / diminution ressources spéciales		33 238	6 988
Dividendes versés		(12 489)	(12 489)
Encaissement suite à l'émission d'actions		34 092	0
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		54 841	(5 501)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		26 220	(185 741)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		5 776	191 517
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	31 996	5 776

Notes aux Etats Financiers

■ 1- Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **80 493 965** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	%
• Actionnaires Tunisiens	780	8 010 117	40 050 585	49,76
Personnes Morales	43	156 411	782 055	0,97
Assurances	5	32 537	162 685	0,20
SICAV	5	20 484	102 420	0,13
SICAF	9	36 752	183 760	0,23
SICAR	0	0	0	0,00
FCP	9	10 378	51 890	0,06
Autres Personnes Morales	15	56 260	281 300	0,35
Personnes Physiques	686	1 337 520	6 687 600	8,31
Feu Ali FEKIH	1	123 359	616 795	0,77
M Med Rached CHEBIL	1	135 310	676 550	0,84
M Abdessalem BEN AYED		69 316	346 580	0,43
Autres Personnes Physiques	684	1 009 535	5 047 675	6,27
Groupes et Familles	51	6 502 668	32 513 340	40,39
Groupe TAMARZISTE*	6	1 767 990	8 839 950	10,98
LE PNEU 309 960 MENINX HOLDING 1 363 254				
Groupe Mohamed RIAHI	8	1 076 707	5 383 535	6,69
DELTA FINANCES 104 978 DELTA PROJETS 113 460 ALPHA GTI 2 710 ALPHA GTI CROISSANCE 20 539				
Famille SELLAMI				
PERSONNES PHYSIQUES	6	752 534	3 762 670	4,67
STRAMICA	1	191 892	959 460	1,19
STIB	1	76 592	382 960	0,48
CNT	1	70 128	350 640	0,44
INTERBOIS	1	4 667	23 335	0,03

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	%
Famille BOURICHA				
PERSONNES PHYSIQUES	5	752 593	3 762 965	4,67
Heritiers Sadok BEN SEDRINE				
PERSONNES PHYSIQUES	11	841 971	4 209 855	5,23
Famille Jemaa BEN SEDRINE				
PERSONNES PHYSIQUES	4	378 979	1 894 895	2,35
Mr Saâd HAJ KHELIFA				
PERSONNES PHYSIQUES	1	311 956	1 559 780	1,94
SAI SICAF	1	54 641	273 205	0,34
Famille BOUAOUADIA				
PERSONNES PHYSIQUES	5	222 018	1 110 090	1,38
Actions non creees		13 518	67 590	0,08
Provenant d'attributions gratuites revenant a des actionnaires anonymes		13 518	67 590	0,08
• Actionnaires Étrangers	46	8 088 676	40 443 380	50,24
Personnes Morales non residentes	1	8 063 086	40 315 430	50,09
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	8 063 086	40 315 430	50,085
Personnes Physiques non residentes	45	25 590	127 950	0,16
Personnes Physiques non residentes	45	25 590	127 950	0,16
TOTAL	826	16 098 793	80 493 965	100,00

NB

() Franchissement du seuil de 10% pour le groupe TAMARZISTE

() Franchissement du seuil de 5% pour le groupe RIAHI

■ 2- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents

■ 3- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit

■ 3 1- COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes

- Portefeuille escompte
- Comptes débiteurs de la clientèle
- Crédits sur ressources spéciales
- Autres crédits à la clientèle
- Engagements par signature

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérées comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2)

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat. Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée

du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facture (principal). Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles :

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées,
- les garanties matérialisées par des instruments financiers,
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable,
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT,
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes ultérieurs, qui définit les taux

minima de provisionnement de la manière suivante

Classe	Taux de provision
1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances

b- Provision collective :

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision complémentaire de 2 200 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2012. La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2012, à 6 200 KTND.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat

lors de leur encaissement effectif

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus

■ 3 2- PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

■ 3 3- COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont

a- Titres de transaction :

Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

b- Titres de placement :

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement

a- Titres d'investissements :

Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec

l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.

b- Titres de participation :

Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.

c- Parts dans les entreprises associées :

Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement).

d- Parts dans les entreprises liées :

Ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

À la date d'arrête, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marche (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

• Les titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y

avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées

• **Les titres d'investissement**

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance,
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues

3 4- COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des

exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif

3 5- COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit

Immeubles	5%
Fonds de commerce	5%
Travaux	10%
Coffres forts	5%
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25%
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20%
Logiciels informatiques	33%
Logiciel ATLAS II	20%
Immobilisations de faibles valeurs	100%

3 6- CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrête utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte

■ 3 7- PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2012 à 6 819 KDT

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel

■ 8- IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable

■ 3 MODIFICATIONS COMPTABLES AYANT UN IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012

■ 3 9 1- Retraitements opérés sur l'état de résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
CH 4 "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif "		(13 724)	752	(12 972)
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	(1 151)	-
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	1 902	-
CH 7 "Charges générales d'exploitations"		(23 913)	(258)	(24 171)
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	(258)	-
CH 8 "Dotation aux amortissements et aux provisions"		(8 926)	(319)	(9 245)
	Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	(319)	-

■ 3 9 2- Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011

Rubrique Retraité	Montant au 31/12/2011	Commentaires
PR4 – Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » vers CH5/PR6 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement »
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 268	

■ 3 9 3- Retraitements opérés sur le bilan au 31 décembre 2011

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde apres Retraitement
AC 1 "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"		55 068	(788)	54 280
	Reclassements des cheques a payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 "Dépôts de la clientèle" a la rubrique AC 1 "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
AC 3 "Créances sur la clientèle"		1 883 093	652	1 883 745
	Reclassements de comptes debiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 " Créances sur la clientèle"	-	652	-
AC 6 " Valeurs immobilisées"		47 480	4 688	52 168
	Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	(319)	-
	Rattachement a l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012	-	5 007	-
AC 7 "Autres actifs"		32 005	(1 515)	30 490
	Reclassements de comptes debiteurs de la clientèle de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 " Créances sur la clientèle"	-	(652)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 1 "Banques Centrales et CPP"		-	214 025	214 025
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP"	-	214 025	-
PA 2 "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers"		356 449	(214 025)	142 424
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 "Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP"	-	(214 025)	-
PA 3 "Dépôts de la clientèle"		1 770 165	(1 651)	1 768 514
	Reclassements des cheques a payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 "Dépôts de la clientèle" a la rubrique AC 1 "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
	Reclassements des intérêts payés d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientèle"	-	(863)	-
PA 5 "Autres passifs"		79 340	4 513	83 853
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	257	-
	Annulation du recours a la methode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	1 151	-
	Rattachement a l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisées en 2012	-	5 007	-
	Ajustement du taux d'actualisation utilise pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	(1 902)	-

■ 4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT milliers de Dinars Tunisiens)

■ 4 1- Actifs

• Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 85 705 KDT contre 54 280 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse	31 450	15 453
Comptes ordinaires BCT	54 255	38 827
	85 705	54 280

• Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 197 392 KDT contre 308 870 KDT au 31 décembre 2011 et se présente comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banque Centrale de Tunisie ⁽¹⁾	129 110	245 968
Banques de dépôt	-	-
Banques non-résidentes	67 266	60 297
Organismes financiers spécialisés	834	2 168
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	182	437
	197 392	308 870

⁽¹⁾ Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
BCT	129 110				129 110
Banques de dépôt	-				-
Banques non-résidentes	34 044	33 222			67 266
Organismes financiers			834	-	834
Org Distribution de crédits			834	-	834
Créances rattachées	124	58			182
	163 278	33 280	834	-	197 392

• **Note 3 – Creances sur la clientèle**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 2 049 947 KDT contre 1 883 745 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille escompte	1	1 765 587	1 663 686
Dont Activite leasing		85 855	93 359
Comptes debiturs de la clientele	2	151 279	123 826
Crédits sur ressources speciales	3	87 966	50 667
Autres credits a la clientele	4	149 590	136 308
Creances rattachees aux comptes de la clientele		8 202	8 473
Total brut		2 162 624	1 982 960
Provisions individuelles	5	(106 477)	(95 215)
Provision collective		(6 200)	(4 000)
Total net		2 049 947	1 883 745

1• Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé a ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc

2• Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4)

3• Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine

4• Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 decembre 2012 à 149 590 KDT contre un solde de 136 308 KDT au 31 decembre 2011 et s'analyse comme suit

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Total creances douteuses	(i)	138 855	129 730
Valeurs impayees		16 815	12 191
Arrangements, reechelonnements et consolidations		6 109	6 325
Avances sur comptes a terme, bons de caisse et placements en devise	(ii)	858	1 095
Agios reserves classes 2, 3,4		(12 887)	(12 873)
Agios reserves sur les creances regies par la circulaire 2012-02		(160)	(160)
		149 590	136 308

(i)- Les creances douteuses nettes d'agios reserves se detailent comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Classe 2	1 131	843
Classe 3	3 902	3 262
Classe 4	120 775	112 592
	125 808	116 697

(ii)- Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

5• Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit

Provisions au 31 décembre 2011 (UBCI et UBCI LEASING)		99 215
Dotations sur provisions individuelles		15 165
Dotations sur provision collective		2 200
Reprises	(i)	-3 903
Provisions au 31 décembre 2012		112 677

(i)- La reprise de provision sur creances douteuses s'analyse comme suit

Reprise sur creances recouvrees		2 693
Reprises sur creances radiees		1 012
Reprise sur creances passees par pertes		198
		3 903

• Note 4 – Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un montant de 2 231 KDT contre 7 354 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de placement a revenu variable	794	794
Bons de tresor assimiles BTA	1 357	3 401
Bons de tresor cessibles BTC	0	2 983
Creances rattachees au compte portefeuille titre commercial	80	176
Total	2 231	7 354

• **Note 5 – Portefeuille d'investissement**

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2012 à 138 446 KDT contre 141 221 KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Titres de participation	3 033	3 033
Parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	15 350	19 457
Titres d'investissement	116 651	113 638
Titres en Portage	1 869	2 269
Créances rattachées aux titres d'investissement	3 713	3 765
Total brut	140 616	142 162
Provision pour depreciations de titres	(2 170)	(941)
Total net	138 446	141 221

(1) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles

Tableau des mouvements

Désignation	Valeur Brute 31 12 11	Créances rattachées 2011	Total au 31/12/11	Acquisition	Cession/Rétrocession	Valeur Brute 31 12 12	Créances rattachées 2012	Total au 31/12/12	Provision 2011	Dotation 2012	Reprise 2012	Cumul Provision 2012	VCN 31 12 12
Titres d'investissement	91 404	2 768	94 172	0	2 018	89 386	2 730	92 115	0	0	0	0	92 115
Titres de participations	3 033	0	3 033	0	0	3 033	0	3 033	665	1 148	0	1 814	1 219
Parts dans les entreprises liées	19 457	0	19 457	19	4 125	15 350	0	15 350	277	142	62	357	14 993
SICAR Fonds gérés	23 000	0	23 000	5 000	0	28 000	0	28 000	0	0	0	0	28 000
Participation en rétrocession	2 269	231	2 500	60	460	1 869	248	2 117	0	0	0	0	2 117
Total	139 163	2 999	142 162	5 079	6 603	137 638	2 978	140 616	942	1 290	62	2 170	138 446

• **Note 6 – Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées ont atteint 50 419 KDT au 31 décembre 2012 contre 52 168 KDT au 31 décembre 2011 et s'analysent comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Valeurs brutes en début de période	153 383	150 072
Acquisitions	9 817	14 021
Cessions	(790)	(10 710)
Valeurs brutes en fin de période	162 412	153 383
Amortissements	(111 599)	(100 936)
Provisions pour depreciation	(394)	(279)
Valeurs nettes en fin de période	50 419	52 168

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2012 se présente comme suit

Libellé	Val Brute au 31/12/11	Acqui / Cession	Reclassements	Val Brute au 31/12/12	Amort au 31/12/11	Dotations 31/12/12	Reprise Amort sur cessions	Tot Amort au 31/12/12	V Nette au 31/12/12
Fonds de Commerce	1 076	0	0	1 076	354	44	0	398	678
Terrain	5 951	-787	0	5 164	0		0	0	5 164
Immobilisations d'exploitation	26 604	787	0	27 391	12 886	1 465	0	14 351	13 040
Immobilisations hors exploitation	783	0	0	783	308	36	0	344	439
Agencements et aménagements	32 887	1 638	0	34 526	20 623	2 141	-261	22 503	12 023
Mobilier et Matériels	43 896	3 259	0	47 146	37 949	2 826	-44	40 731	6 425
Matériel de Transport	1 923	3	0	1 926	1 212	270	-190	1 292	633
Immobilisations en cours	3 976	457	0	4 433	0	0	0	0	4 433
Immobilisations Incorporelle	36 287	3 670	0	39 957	27 604	4 376	0	31 980	7 977
Total	153 383	9 027	0	162 412	100 936	11 158	-495	111 599	50 813
Provisions pour dépréciation									-394
Total Général	153 383	9 027	0	162 412	100 936	11 158	-495	111 599	50 419

• **Note 7 - Autres actifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 28 769 KDT au 31 décembre 2012 contre 30 490 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Debiteurs divers	(i)	18 777	19 190
Comptes de régularisation	(ii)	8 190	6 916
Comptes de Stock		373	237
Créances prises en charge par l'Etat		1 589	1 737
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	-	2 492
		28 929	30 572
Provision sur autres actifs		(160)	(82)
		28 769	30 490

(i)- Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Prêts et avances au personnel	13 272	13 546
Depôts et cautionnements constitués par la banque	421	225
Retenue à la source	52	68
Autres débiteurs divers	5 032	5 351
	18 777	19 190

(ii)- Les comptes de régularisation s'analysent comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 162	288
Produits à recevoir	3 976	3 472
Compensation reçue	4	-
Débits à régulariser et divers	1 048	3 156
	8 190	6 916

(iii)- Le solde du compte s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille encaissement	-	81 748
Comptes exigibles après encaissement	-	(79 256)
	-	2 492

■ 5.1• Passifs

• Note 8 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 70 118 KDT au 31 décembre 2012 contre 214 025 KDT au 31 Décembre 2011 et se détaille comme suit

BCT

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	70 000	214 000
Dettes rattachées	118	25
	70 118	214 025

• **Note 9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 180 678 KDT au 31 décembre 2012 contre 142 424 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banques de dépôt	(i)	47 937	25 000
Banques non-residentes	(ii)	132 148	115 768
Organismes financiers spécialisés	(iii)	334	328
Dettes rattachées aux prêts et emprunts inter-bancaires		259	1 328
		180 678	142 424

(i)- L'analyse de ce compte se présente comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banques de dépôts		
Emprunts au jour le jour et a terme	47 937	25 000
	47 937	25 000

(ii)- L'analyse de ce compte se présente comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Banques non résidentes installées à l'étranger		
Comptes ordinaires	12 580	8 610
Emprunts au jour le jour et a terme	119 568	107 158
	132 148	115 768

(iii)- L'analyse de ce compte se présente comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Organismes financiers spécialisés		
Comptes ordinaires	190	328
Emprunt	144	-
	334	328

• **Note 10 – Dépôts et avoirs de la clientèle**

Le solde de cette rubrique a atteint 1 847 273 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 1 768 514 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes à vue	(i)	938 894	796 652
Comptes d'épargne	(ii)	512 746	468 363
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	193 851	406 367
CAT/BC et autres produits financiers		40 784	37 123
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	163 000	57 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		(2 002)	2 509
		1 847 273	1 768 514

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	938 894				938 894
Comptes d'épargne	512 746				512 746
CAT/BC et autres produits financiers	120 458	55 788	17 605	-	193 851
Autres sommes dues à la clientèle	40 785				40 785
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	45 000	97 500	20 500		163 000
Dettes rattachées	(2 002)				(2 002)
	1 655 881	153 288	38 105	-	1 847 273

(i)- Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Compagnies d'assurances	17 372	16 855
Entreprises publiques	134 290	100 818
Autres clientèles commerciales	277 257	203 937
Comptes de non-résidents	227 428	200 037
Clients particuliers	282 547	275 005
	938 894	796 652

(ii)- Les comptes d'épargne sont analysés ainsi

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes spéciaux d'épargne	a	436 522	397 308
Comptes d'épargne investissement		340	355
Comptes d'épargne logement		44 278	53 406
Autres	b	31 606	17 294
		512 746	468 363

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort

(iii)- Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Bons de caisse	82 792	85 658
Depôts à terme	71 570	175 527
Placements en devises	39 489	145 182
	193 851	406 367

(iv)- Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Entreprises étatiques	105 500	29 500
Assurance	22 500	
Sociétés privées	25 000	21 000
Divers	10 000	7 000
	163 000	57 500

• **Note 10 – Emprunts et ressources spéciales**

Le solde de cette rubrique a atteint 87 819 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 54 541 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

Designation	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Emprunt Obligatoire	0	4 000
Ressources Etatiques	5 145	5 369
FOPRODI	232	278
FONAPRA	4 913	5 005
FOSDA		86
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	66 235	26 282
Ligne PROPARCO	2 920	3 705
Lignes CFD	63 315	22 577
Crédit BIRD	316	316
Autres fonds extérieurs	15 382	17 873
Ligne Italienne	4 643	6 208
Ligne FODEP	38	38
Ligne Suisse	0	126
Ligne Espagnole	4 207	4 352
Ligne BEI	4 730	5 113
Ligne K F W	1 311	1 760
Encours FADES	259	276
Ligne NATIXIS	194	-
Dettes rattachées à des ressources spéciales	292	252
Total Emprunts et Ressources Spéciales	87 819	54 541

• **Note 11 – Autres passifs**

Le solde de cette rubrique a atteint 118 728 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 83 853 KDT au 31 décembre 2011. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provisions	(1)	13 166	12 214
Comptes de régularisation	(2)	38 901	31 289
Crediteurs divers		60 984	40 350
Comptes exigibles après encaissement	(3)	5 677	-
		118 728	83 853

1- Les provisions sont analysees comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	4 052	4 136
Provisions pour risques et charges	2 197	1 900
Provisions pour charges de retraites	6 917	6 178
	13 166	12 214

2- Le compte de régularisation s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges a payer	19 729	15 368
Produits perçus ou comptabilises d'avance	3 264	2 383
Credits a regulariser et divers	15 908	13 538
	38 901	31 289

3- Le solde du compte s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Comptes exigibles apres encaissement	151 590	0
Portefeuille encaissement	(145 913)	0
	5 677	0

■ 5.2• Capitaux propres

• Note 12 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2012, le capital social s'élève à 80 494 KDT composé de 16 098 793 actions d'une valeur de 5 DT

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du resultat, s'élève au 31 décembre 2012 à 248 293 KDT

Cette rubrique se détaille comme suit

Libelle	Capital	Réserve légale	Reserves a régime special	Autres réserves	Autres capitaux propres	Resultats reportés	Resultat net de l'exercice	Modifications Comptables *	Total
Solde au 31-12-2011	75 759	6 329	16 975	94 305	487	3	22 852	-2 114	214 596
Augmentation Capital	4 735								4 735
Resorption Subv Invest					-92				-92
Report a nouveau						-3	3		0
Prime d'émission					29 357				29 357
Reserve a régime special			10 089				-10 089		0
Reserve extraordinaire				-2 886			2 886		
Resultats reportés						1	-1		0
Distribution des bénéfices							-12 500		-12 500
Reserve legale		1 037					-1 037		0
Modification comptable							-2 114	2 289	175
Résultat au 31-12-2012							12 022		12 022
Solde au 31-12-2011	80 494	7 366	27 064	91 419	29 752	1	12 022	175	248 293

(¹) Les données comparatives ont été retraitées suite à la modification comptable (voir note 3 9)

■ 5.3• Engagements hors bilan

• Note 13 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 687 668 KDT contre un solde de 943 436 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
En faveur d'établissements bancaires et financiers	514 482	763 635
Etablissements bancaires	514 482	763 635
En faveur de la clientèle	173 186	179 801
Cautions fiscales	13 396	9 756
Cautions pour marchés	94 404	97 620
En devises	13 769	19 971
En dinars	80 635	77 649
Cautions douanieres	19 535	20 422
Cautions diverses	39 687	45 716
En devises	25 205	32 644
En dinars	14 482	13 072
Obligations cautionnées	6 164	6 287
	687 668	943 436

• **Note 14 – Credits documentaires**

Le solde de cette rubrique a atteint 395 287 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 264 452 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Credit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	171 636	69 833
Credit documentaire en faveur de la clientèle	223 651	194 619
<i>Ouverture de credits documentaires</i>	<i>173 014</i>	<i>145 950</i>
<i>Acceptations a payer liées au financement du commerce extérieur</i>	<i>50 637</i>	<i>48 669</i>
	395 287	264 452

• **Note 15 – Engagements de financement donnés**

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2012, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 142 520 KDT contre 252 300 KDT au 31 décembre 2011.

• **Note 16 – Engagements sur titres**

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Genie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	27	27

• **Note 17 – Garanties reçues**

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	264 358	199 485
Garanties reçues des banques	729 999	893 422
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	<i>219</i>	<i>-</i>
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	<i>729 780</i>	<i>893 422</i>
Nantissement titres	32 880	37 225
Garanties reçues de la clientèle	655 372	647 627
	1 682 609	1 777 759

• **Note 18 - Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit

Achat au comptant	32 169 KDT
Vente au comptant	5 543 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2011 comme suit

Achat à terme	88 532 KDT
Vente à terme	26 796 KDT

■ **5.4. Etat de résultat**

• **Note 19 - Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 118 484 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 117 339 KDT au 31 décembre 2011

Ce poste s'analyse comme suit

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	1 736	3 606
Produits sur opérations de crédit	(ii)	108 175	102 006
Revenus assimilés	(iii)	8 573	11 727
		118 484	117 339

(i)- Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Marché Monétaire au jour le jour	198	251
Marché Monétaire à terme	0	0
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	623	889
Marché Monétaire en devises	792	2 281
Autres	123	185
	1 736	3 606

(ii)- Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	86 505	80 272
Comptes courants débiteurs	10 635	10 295
Leasing	8 301	9 248
Credits sur ressources extérieures	2 710	2 179
Créances douteuses ou litigieuses	24	12
	108 175	102 006

(iii)- Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	4 964	5 462
Commissions de découverts	1 461	1 347
Commissions sur billets de trésorerie	81	72
Report-Deport	2 013	4 786
Autres Interêts assimilés	54	60
	8 573	11 727

• Note 20 – Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 38 116 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 35 502 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde se détaille comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	31 864	29 476
Commissions de tenues de comptes	2 528	2 405
Commission sur opération de change manuel	413	383
Autres commissions	3 311	3 238
	38 116	35 502

• **Note 21 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 316 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 9 437 KDT au 31 décembre 2011
Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor à court terme	11	5
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	118	213
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	(16)	(14)
Bénéfice de change	75 152	9 934
Perte de change	(64 949)	(701)
Intérêts /emprunt obligataire en portefeuille commercial	-	-
	10 316	9 437

• **Note 22 – Revenus du portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 un montant de 7 499 KDT contre 6 475 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	5 867	4 514
Dividendes sur portefeuille de participation	1 540	1 852
Intérêts sur titres en portages	92	109
	7 499	6 475

• **Note 23 – Intérêts encourus et charges assimilées**

Le solde de cette rubrique s'élève à 45 055 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 46 262 KDT au 31 décembre 2011
Ce solde s'analyse comme suit

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		11 252	7 689
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	1	30 590	33 603
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs		1 672	1 792
Charges assimilées		1 541	3 178
		45 055	46 262

1- Le solde de ce compte s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Depôts a vue	5 008	4 570
Comptes a terme bons de caisse et autres produits financiers	10 403	16 434
Comptes d'épargne	9 366	10 013
Certificats de dépôts	5 813	2 586
	30 590	33 603

• **Note 24 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 770 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 12 972 KDT au 31 décembre 2011
Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Dotations aux provisions	19 495	15 819
Reprises de provisions	(4 930)	(4 612)
Pertes sur creances irrecouvrables couvertes par provision	198	68
Pertes sur creances irrecouvrables non couvertes par provision	114	98
Créances radiées	1 018	1 805
Récuperation sur creances radiees	(125)	(206)
	15 770	12 972

• **Note 25 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève a 1 215 KDT au 31 decembre 2012 contre un solde de (1 101 KDT) au 31 decembre 2011
Ce solde s'analyse comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Etatement Prime / Titres d'investissement	(13)	113
Dotations aux provisions	1 290	73
Reprises de provisions	(62)	(19)
Plus-value de cession sur titres de participation	-	(1 268)
	1 215	(1 101)

• **Note 26 – Charges générales d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 26 741 KDT au 31 décembre 2012 contre un solde de 24 171 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Impôts et taxes	606	150
Travaux, fournitures et services extérieurs	14 913	12 182
Transport et déplacement	784	734
Frais divers de gestion	9 946	10 432
Autres charges d'exploitation	492	673
	26 741	24 171

• **Note 27 – Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 63 KDT au 31 décembre 2012 contre 3 516 KDT au 31 décembre 2011. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Plus value de cession d'immobilisations	87	4 034
Moins value de cession d'immobilisations	(24)	(513)
Autres pertes	-	(305)
Autres gains	-	300
	63	3 516

• **Note 28 – Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2012 totalise 6 583 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	18 604
Reintégrations	33 868
Deductions (dont provisions)	(29 514)
Reinvestissements exonérés	(5 000)
Plus-value de fusion	850
Resultat fiscal	18 808
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	6 583

• **Note 29 – Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Resultat net attribuable aux actionnaires	12 022	22 850
Nombre d'actions ordinaires	16 098 793	15 151 806
Résultat de base par action (en DT)	0,747	1,508

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables

■ **5-5• Etat de flux de trésorerie**

• **Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités**

Au 31 décembre 2012, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 31 996 KDT et se détaillent comme suit

<u>Rubrique</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Caisse	31 450	15 452
Banque Centrale (comptes ordinaires)	54 255	38 827
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	26 879	17 312
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	129 110	245 968
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	40 387	42 985
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(47 937)	(25 000)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(70 000)	(214 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 584)	(8 610)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(119 564)	(107 158)
	31 996	5 776

• **Note 31 – Transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012 se présentent comme suit

A- Opérations avec Groupe BNP Paribas

La banque a eu recours au cours de l'exercice 2012 au Groupe BNP Paribas (qui détient 50,085% du capital de l'UBCI) pour la fourniture des prestations d'assistance informatique, d'assistance technique et de logiciels, de développement et d'applications informatiques et ce pour un montant total de 13 654 KTND entrant dans le cadre du développement et de standardisation des applications informatiques conformément aux normes standards du Groupe BNP Paribas

• Ce montant est réparti comme suit

• Prestations d'assistance informatique 5 011 KTND

- Prestations d'assistance technique (Projet ACE) 267 KTND
- Acquisitions d'immobilisation incorporelles 8 341 KTND Parmi ces acquisitions figure la nouvelle version V400 de notre système d'information ATLAS 2 pour 4 624 KTND qui a été mise en place fin octobre 2011 et les licences d'utilisations des applications KONDOR et ORACLE relatives à 2011 pour un montant de 382KTND
- Commissions sur garanties émises par BNPP 35 KDT

A cet effet, la charge effective supportée par l'exercice 2012 est de 8 648 KTND

Les prestations fournies par le Groupe BNP Paribas se détaillent comme suit

■ 1°- PRESTATIONS D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

1 - ENTRETIEN INFORMATIQUE			
1- MAINTENANCE MATERIEL			
• Maintenance Boitiers BlueCoat (FW-BNPP)	Proxy internet	21 000	BNPP
• Maintenance Hard FW Extranet - IBO	Firewall pour securiser les flux avec nos partenaires externes	24 400	BNPP
• Maintenance Boitiers Riverbed	Boitiers pour la décompression des données avec BNPP	80 312	BNPP
• Maintenance Boitiers Infoblox	Boitiers pour l'adressage dynamique	8 360	BNPP
• INETG	Maintenance des logiciels installés sur les Firewall Extranet, IBO et Proxy Internet	60 550	BNPP
2- MAINTENANCE LOGICIELS TECHNIQUES		194 622	
• ORACLE (licence groupe BNP)	Licences Oracle, dans le cadre du contrat Groupe BNPP	74 190	BNPP
• COBOL (licence groupe BNP) server Express+ Run Time	Licence Cobol, dans le cadre du contrat Groupe BNPP	55 300	BNPP
• Oracle SIEBEL pour Client First	Licence Siebel pour l'outil Client First	22 800	BNPP
• Unixix	Licence de l'émulateur 3270 d'Atlas	34 117	BNPP
• Maintenance Software 2 FW pour TOIP	Maintenance logiciels des Firewall ToIP	50 100	BNPP
• Petales Standards BNP Paribas		-	BNPP
• Atlas 2 - maintenance corrective	Maintenanec d'Atlas V400	286 120	BNPP
• IVISION	Maintenance outil de Commerce extérieur	335 400	BNPP
• Connexis Trade	Maintenance de l'outil Front pour les opérations Trade, destinées aux clients Corporate	505 000	BNPP
• Connexis Cash	Maintenance de l'outil pour les opérations Cash Mangameent destinés aux clients Coporate	303 540	
• Trade Access / K+ (Maintenance BNP BFI) + Mission d'installation	Maintenance de l'outil Salle des marches Kondor +	358 000	BNPP
• BUSINESS OBJECTS	Maintenanec de l'outil de demande des requêtes « Business Object »	21 000	BNPP
• VinciAp	Maintenance de l'outil Gestion des immos et dépenses « VinciAp »	174 900	BNPP

• Workflow Credits Entreprise APCE/ APCX	Maintenance de l'outil de traitements des dossiers de credits	53 000	BNPP
• Client First		25 000	BNPP
• Shine	Maintenance de l'outil Anti blanchiment « Shine »	28 000	BNPP
• SUN	Maintenance de l'outil Anti blanchiment « SUN »	33 600	BNPP
SOUS-TOTAL MAINTENANCE LOGICIEL		2 434 627	
SOUS-TOTAL ENTRETIEN INFORMATIQUE		2 629 749	
2 - LOCATION ET REDEVANCE			
• Serveur Prod Atlas 2 (délocalise)	Loyer serveur Atlas de test, heberge a Paris	201 000	BNPP
• Exploitation UBCI Net	Loyer serveur UBCI/Net, héberge a Paris	165 000	BNPP
• Serveur VinciAp / MM	Loyer serveur Vinci/AP (Immos et depenses), heberge a Paris	80 000	BNPP
• Exploitation SearchSpace (anti_blanchiment)	Loyer serveur Outil Anti blanchiment (SearchSpace), heberge à Paris	345 000	BNPP
SOUS- TOTAL LOCATION ET REDEVANCE		791 000	
3 - ASSISTANCE EXTERIEURE			
• Missions d'assistance BDSI	Traitement des incidents informatiques demandes par l'UBCI	1 121 331	BDSI
SOUS-TOTAL ASSISTANCE		1 121 331	
2- Liaisons tele-informatiques Internationales			
• Ls Cable et VSAT Paris (portion Française)	Redevances Liens internationaux avec BNPP	420 259	BNPP
SOUS-TOTAL REDEVANCE TELECOM		420 259	
SOUS-TOTAL BASES DE DONNEES		420 259	
• Sibes	Redevances des flux Swift	123 500	BNPP
SOUS-TOTAL SWIFT		123 500	
TOTAL GENERAL		5 011 339	

■ 2 PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le montant des prestations d'assistance technique fournies et facturées par BNP Paribas au titre de l'exercice 2012 s'élève à 267 KDT au titre du projet ACE pour le coaching des projets UBCI et l'amélioration continue de l'efficacité des processus afin de diminuer les coûts et optimiser les processus de la banque

■ 3. ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUPRES DU GROUPE BNP PARIBAS

(Montants en KDT)

Désignation de l'immobilisation	Valeur brute	objet	
Licence Atlas 2 version 400 (*)	4 624 (*)	Migration nouvelle version ATLAS II V400	BNPP
Maintenance applicative sur Atlas II	900	Prestations immobilisée suite installation V400	BNPP
Prestation de la BDSI	2 115	Développements Informatiques pour l'amélioration des applicatifs	BDSI
Autres applications informatiques	702	Licence CONDOR (290) Licence MICROSOFT Licence ORACLE ARPSON IVISION	BNPP
Total	8 341		

(*) L'acquisition de la licence ATLAS 2 version 400 a fait l'objet d'un retraitement en correction afin de rattacher l'investissement à l'exercice de son implémentation effective au sein de la banque (l'implémentation ayant eu lieu en octobre 2011)

■ 4- GARANTIES EMISES PAR BNP PARIBAS :

Les rémunérations liées aux garanties émises par BNP Paribas au profit de nos clients au cours de l'année 2012 sont les suivantes :

- Garantie n° 220251/12 – Bénéficiaire : Groupe Tunisie Télécom – Montant : 18 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 9.600 TND
- Garantie n° 220252/12 – Bénéficiaire : Office des Céréales – Montant : 23,278 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 12.415TND
- Garantie n° 220255/12 – Bénéficiaire : Groupe Poulina – Montant : 25 M TND du 28/9/2012 au 2/1/2013 à 0.2% annuellement soit une commission de 13.333 TND

Soit au total un montant de 35.348 TND.

B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

– La banque est dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions et SALAMBO SICAV. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions de dépôt pour un total de 1.265 KDT.

– Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2012 s'élève à 21 KDT.

C- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

L'UBCI a fait recours en 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE détient 22% du capital social.

A ce titre la charge relative à l'exercice 2012 s'élève à 727 KTND.

D- Engagements envers les parties liées

Les engagements de la banque envers les parties liées se présentent comme suit au 31 décembre 2012

(Montants en KDT)	
Groupe	31-déc-2012
Groupe SELLAMI	18 391
Groupe RIAHI	3 051
Groupe BOURICHA	215
Total des engagements envers les parties liées	21 657

E- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration s'élève à 298 KTND Le Président du Conseil bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 359 KTND dont 43 KTND relatifs à l'exercice 2011
- La rémunération de l'administrateur Directeur Général est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de la BNPP Suivant ce contrat, l'Administrateur Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais d'utilité

En Août 2012 Mr Patrick POUPON a succédé à Mr Alain BISCAYEMr Alain BISCAYE

La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 396 KTND

Mr Patrick POUPON

La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 320 KTND

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixes par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels La charge totale au cours de l'exercice 2012 s'élève à 384 KTND

Etats Financiers Consolidés du Groupe UBCF
au 31-12-2012

■ Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les États Financiers Consolidés au 31-12-2012

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 265 026 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 12 644 KDT

■ 1- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

■ 2- Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves

■ 3- Justification de l'opinion avec réserves

3-1 Immobilisations incorporelles et frais d'assistance informatique au niveau de la société-mère « UBCI »

Les principales immobilisations incorporelles

comptabilisées au niveau de la société-mère « UBCI », reviennent à des acquisitions auprès du groupe BNP Paribas et des prestations fournies par la BDSI. Il en est de même pour les frais au titre des prestations informatiques constatées parmi les charges de l'exercice.

En 2012, les acquisitions d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNP Paribas s'élèvent à 8 341 KDT, dont 5 007 KDT remontant à l'exercice 2011. Les charges au titre des prestations informatiques fournies par le groupe totalisent 5 011 KDT.

Outre le fait que ces acquisitions et prestations n'ont pas obéi à la procédure prévue par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, les procédures en vigueur au sein de la banque ainsi que les contrats et les factures appuyant ces dépenses ne permettent pas de s'assurer d'une prise en compte adéquate desdites dépenses. Ces procédures ne permettent pas non plus de s'assurer de la bonne application de la convention de séparation des exercices et de la date de départ pour le calcul des amortissements.

Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'exhaustivité et la réalité des charges d'assistance informatique et des comptes d'immobilisations incorporelles ainsi que des acquisitions de la période et sur le rattachement des dotations aux amortissements à l'exercice approprié.

3-2 Immobilisations corporelles de la société-mère « UBCI » :

Les immobilisations corporelles de la société mère « UBCI » totalisent, au 31 décembre 2012, une valeur brute de 116.946 KDT, un cumul des amortissements de 79.221 KDT et une valeur nette de 37.725 KDT.

Les soldes des immobilisations corporelles ressortant de l'application de gestion sont supérieurs aux soldes comptables de 1.418 KDT. Cet écart n'a pas été justifié par la banque et les soldes ressortant de ladite application n'ont pas été corroborés par des procédures d'inventaire

physique des immobilisations depuis plusieurs exercices. Compte tenu de ce qui précède, une incertitude pèse sur l'existence et l'exhaustivité des immobilisations corporelles de la banque au 31 décembre 2012.

3.3 Etats financiers des filiales :

Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers certifiés des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, à l'exception des sociétés « UBCI Finance », « Global Invest Sicar » et « UBCI Développement Sicar ».

Les contributions desdites sociétés dans les capitaux propres du groupe s'élèvent respectivement à 708 KDT, 7 887 KDT et 475 KDT.

■ 4- Opinion

A notre avis et sous réserve de l'incidence des situations décrites dans le précédent paragraphe «Justification de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie UBCI pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

■ 5- Paragraphes d'Observation

Nous attirons l'attention sur ce qui est mentionné au niveau de la note 2.9 « Modifications comptables » portant notamment sur les points suivants :

- Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la société-mère « UBCI », ont été retraitées pour les besoins de la comparaison avec celles de 2012 et en vue de tenir compte des corrections d'erreurs. Le retraitement des données comparatives en pro forma au titre de l'exercice 2011 a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs comptes du bilan et de l'état de résultat ainsi qu'une augmentation du résultat de la société-mère « UBCI » dudit exercice de 175 KDT.

• Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2011 du groupe « UBCI », ont été retraitées pour tenir compte du changement de méthode de consolidation de certaines filiales. En effet, les sociétés «UTP SICAF», «HANNIBAL SICAV», «SALAMBO SICAV», «UNIVERS SICAV» et «ALYSSA SICAV» étaient consolidées par mise en équivalence en 2011, et par intégration globale en 2012. La consolidation desdites sociétés par la méthode de l'intégration globale en 2011, a eu pour effet des modifications de soldes de plusieurs rubriques du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie, ainsi qu'une baisse du résultat net consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2011, de 123 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2012.

Tunis, le 10 Juillet 2013

Les commissaires aux comptes

Sonia LOUZIR

Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Fayçal DERBEL

FINOR



Bilan Consolidé

ARRETE AU 31-12-2012 (Unité en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011 Retraite	31/12/2011
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	85 705	54 779	55 568
Creances sur les établissements bancaires et financiers	2	197 392	318 887	308 856
Creances sur la clientele	3	2 050 159	1 883 853	1 882 202
Portefeuille-titres commercial	4	12 102	15 097	11 867
Portefeuille d'investissement	5	302 276	297 068	133 100
Titres mis en equivalence		0	0	8 376
Valeurs immobilisees	7	50 433	52 185	47 497
Actifs d'impôts differes	8	6 662	4 186	4 241
Autres actifs	9	28 948	30 914	32 503
TOTAL ACTIFS		2 733 677	2 656 969	2 485 210
PASSIFS				
Banque Central et CCP		70 118	214 025	0
Depots et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	180 678	142 424	356 449
Depôts et avoirs de la clientele	11	1 806 245	1 727 985	1 769 826
Emprunts et Ressources speciales	12	87 978	54 700	54 700
Passifs d'impôts differes		0	0	28
Autres passifs	13	118 878	84 262	80 472
TOTAL PASSIFS		2 263 897	2 223 396	2 261 475
Interets des minoritaires dans le resultat		7 451	5 336	40
Interets des minoritaires dans les reserves		197 303	199 455	1 990
INTERETS MINORITAIRES		204 754	204 791	2 030
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE				
Capital		80 494	75 759	75 759
Reserves consolidees et assimilees		171 713	132 255	122 941
Modifications comptables		175	-2 114	0
Resultat consolide		12 644	22 882	23 005
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	265 026	228 782	221 705
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		2 733 677	2 656 969	2 485 210

Etat des Engagements Hors Bilan Consolidé

ARRETE AU 31-12-2012 (Unité en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties donnees	15	687 668	943 436
Credits documentaires	16	395 287	264 452
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 082 955	1 207 888
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientele	17	142 520	252 300
Engagements sur titres (Participations non liberees)	18	27	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		142 547	252 327
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues		1 682 609	1 777 759
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	19	1 682 609	1 777 759

Etat de Résultat Consolidé

PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(Unité en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 retraité	Exercice 2011
Produits d'exploitation bancaire				
Interêts et revenus assimilés	21	118 296	117 920	117 339
Commissions (en produits)	22	38 275	35 615	35 960
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	8 917	7 725	9 560
Revenus du portefeuille d'investissement	24	14 817	13 036	6 512
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		180 305	174 296	169 371
Charges d'exploitation bancaire				
Interêts encourus et charges assimilées	25	43 655	44 360	46 262
Commissions encourues		2 240	1 989	2 298
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		493	1 926	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		46 388	48 275	48 560
PRODUIT NET BANCAIRE		133 917	126 021	120 811
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	26	(15 770)	(12 972)	(13 724)
Dotations aux provisions et résultats de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(1765)	697	(119)
Autres produits d'exploitation		3 395	2 811	2 761
Frais de personnel		(56 900)	(51 568)	(51 564)
Charges générales d'exploitation		(27 440)	(24 900)	(24 118)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 164)	(9 250)	(8 931)
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 273	30 839	25 116
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-	544
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		61	3 516	3 516
Impôts sur les bénéfices	28	(4 239)	(6 137)	(6 131)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		20 095	28 218	23 045
Interêts des minoritaires		(7 451)	(5 336)	(40)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		12 644	22 882	23 005
Effets des modifications comptables		175	(2 114)	(2 114)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		12 819	20 708	20 891
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	29	0,785	1,510	1,518

Etat de Flux de Trésorerie Consolidé

PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

(Unité en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011 Retraite	Exercice 2011
ACTIVITES D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaire encaisses		167 917	160 127	160 452
Charges d'exploitation bancaire decrisees		(54 168)	(51 133)	(48 601)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		1 334	2 332	2 332
Depôts / Retraits depôts des autres établissements bancaires et financiers		6	170	170
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(182 011)	(302 179)	(301 527)
Depôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		72 656	125 275	135 855
Acquisition / Cession des titres de placement		8 165	(2 341)	(3 610)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(52 376)	(53 886)	(53 543)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		11 548	(7 863)	(9 409)
Impôts sur les sociétés		(5 687)	(6 994)	(7 337)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		14 138	9 376	154
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation		(18 478)	(127 116)	(125 064)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Revenus encaisses du portefeuille d'investissement		6 001	4 257	4 961
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		9 384	(49 357)	(36 686)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(14 575)	4 043	4 017
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		810	(41 057)	(27 708)
ACTIVITES DE FINANCEMENT				
Emission / Remboursement des emprunts		0	0	(26 500)
Emission/Rachat d'action		35 732	(5 424)	
Augmentation / diminution des ressources spéciales		33 238	6 988	6 988
Dividendes versés		(20 109)		
Reduction de capital		(4 840)	(19 362)	(12 668)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		44 021	(17 798)	(32 180)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		26 353	(185 971)	(184 952)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		5 799	191 770	191 517
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	32 152	5 799	6 565

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1- Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

■ 1 1 Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de

- La norme comptable générale (NCT 1),
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25),
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37),
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38), et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes ultérieurs.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

■ 2 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1 2 1 Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1 2 2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières

et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée,
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- soit des statuts ou d'un contrat,
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détient une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1 2 3 Règles de consolidation

1 2 3 1 Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1 2 3 2 Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés

2- AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

■ 2 1 Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes

- Portefeuille escompte ,
- Comptes débiteurs de la clientèle ,
- Crédits sur ressources spéciales ,
- Autres crédits à la clientèle , et
- Engagements par signature

2 1 1 Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale

2 1 2 Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes

2 1 3 Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999

• Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré

• Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade

• Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours

• Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2) Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours

• Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours

2.1.4 Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5 Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles :

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ,
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ,
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ,
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT , et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ,
- Les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de
 - 5 % pour les biens immeubles ,
 - 20 % pour le matériel roulant ,
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective :

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision complémentaire de 2 200 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2012. La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2012, à 6 200 KTND.

2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus

■ 2.2 Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

■ 2.3 Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1 Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

a- Le portefeuille-titres commercial

✓ **Titres de transaction** Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité

✓ **Titres de placement** Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement

b- Le portefeuille d'investissement

✓ **Titres d'investissement** Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement

✓ **Titres de participation** Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêt

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

À la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit

✓ **Les titres de transaction** Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consecutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

✓ **Les titres de placement** Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

✓ **Les titres d'investissement** Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres

2.3.3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

■ 2.4 Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

■ 2.5 Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiques se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques*	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

*A partir du 01/01/2007, le matériel informatique est amorti sur une période de 4 ans. Les immobilisations

correspondantes acquises avant cette date ont été amorties en 2007 sur la base de la VNC étalée sur la période résiduelle restante.

■ 2.6 Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêt utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

■ 2.7 Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

■ 2.8 Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

■ 2.9 Modifications comptables

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011, ainsi que des corrections dues à la modification de la méthode de consolidation des sociétés suivantes «UTP SICAF», «HANNIBAL SICAV», «SALAMBO SICAV», «UNIVERS ACTIONS SICAV» et «ALYSSA SICAV» qui ont été consolidées par la méthode de la mise en équivalence en 2011 et par la méthode de l'intégration globale en 2012, a donné lieu à des retraitements des données

financières au 31/12/2011, au niveau des rubriques du bilan et de l'état de résultat

2.9.1 Retraitements opérés au niveau de la société-mère «UBCI»

Les données financières au 31/12/2011 ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 01/01/2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012

2.9.1.1 Retraitements opérés sur l'état de résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
CH 4 "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif"		(13 724)	752	(12 972)
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	(1 151)	-
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	-	1 902	-
CH 7 "Charges générales d'exploitations"		(23 913)	(258)	(24 171)
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	-	(258)	-
CH 8 "Dotation aux amortissements et aux provisions"		(8 926)	(319)	(9 245)
	Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	(319)	-

2.9.1.2 Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011

Rubrique Retraité	Montant au 31/12/2011	Commentaires
PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » vers CH5/PR6
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 268	« Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement »

2 9 1 3 Retraitements operés sur le bilan au 31 décembre 2011

Rubrique	Nature du retraitement	Solde avant retraitement	Montant du retraitement	Solde après Retraitement
AC 1	"Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	55 068	(788)	54 280
	Reclassements des cheques a payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 "Depots de la clientele" a la rubrique AC 1 "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
AC 3	"Créances sur la clientèle"	1 883 093	652	1 883 745
	Reclassements de comptes debiteurs de la clientele de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 "Creances sur la clientele"	-	652	-
AC 6	" Valeurs immobilisées"	47 480	4 688	52 168
	Constatation d'amortissement complementaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	-	(319)	-
	Rattachement a l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisees en 2012	-	5 007	-
AC 7	"Autres actifs"	32 005	(1 515)	30 490
	Reclassements de comptes debiteurs de la clientele de la rubrique AC 7 "Autre actifs" vers la rubrique AC 3 "Creances sur la clientele"	-	(652)	-
	Reclassements des interêts payes d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientele"	-	(863)	-
PA 1	"Banques Centrales et CPP"	-	214 025	214 025
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 "Depôts et avoirs des etablissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP"	-	214 025	-
PA 2	"Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers"	356 449	(214 025)	142 424
	Reclassement des soldes auprès de la Banque Centrale de Tunisie de la rubrique PA 2 "Depots et avoirs des etablissements bancaires et financiers" vers la rubrique PA 1 "Banques Centrales et CPP"	-	(214 025)	-
PA 3	"Dépôts de la clientèle"	1 770 165	(1 651)	1 768 514
	Reclassements des cheques a payer aux fournisseurs de la rubrique PA 3 "Depots de la clientele" a la rubrique AC 1 "Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT"	-	(788)	-
	Reclassements des interêts payes d'avance sur les certificats de dépôts et les bons de caisse de la rubrique AC 7 " Autres actifs" vers la rubrique PA 3 "dépôts de la clientele"	-	(863)	-
PA 5	"Autres passifs"	79 340	4 513	83 853
	Correction des charges a payer au titre de l'exercice 2011	-	257	-
	Annulation du recours a la methode du CORRIDOR pour l'evaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	-	1 151	-
	Rattachement a l'exercice 2011 d'investissements en immobilisations incorporelles comptabilisees en 2012	-	5 007	-
	Ajustement du taux d'actualisation utilise pour l'evaluation de la provision pour engagements de retraite	-	(1 902)	-

2 9 2 Retraitement suite au changement du périmètre de consolidation

Le changement de la méthode de consolidation des sociétés suivantes «UTP SICAF», «HANNIBAL SICAV», «SALAMBO SICAV», «UNIVERS ACTIONS SICAV» et «ALYSSA SICAV» qui ont été consolidées par la méthode de la mise en équivalence en 2011 et par la méthode de l'intégration globale en 2012, a donné lieu à des retraitements des données financières au 31/12/2011, au niveau des rubriques du bilan et de l'état de résultat. Ces retraitements se présentent comme suit :

2 9 2 1 Retraitements des rubriques du bilan

Rubrique	Montant du retraitement
AC 2 "Créances sur les établissements bancaires et financiers"	10 031
AC 4 "Portefeuille titres commercial"	3 230
AC 5 "Portefeuille d'investissement"	163 968
Titres mis en équivalence	(8 376)
Actifs d'impôt différé	(55)
AC 7 "Autres actifs"	(74)
Passifs d'impôt différé	(28)
PA 5 "Autres passifs"	(723)
Intérêts des minoritaires dans le résultat	5 296
Intérêts des minoritaires dans les réserves	197 465

2 9 2 2 Retraitements des rubriques de l'état de résultat

Rubrique	Montant du retraitement
PR 1 "Intérêts et revenus assimilés"	581
PR 2 "Commissions"	(345)
PR 3 "Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières"	(1 835)
PR 4 "Revenus du portefeuille d'investissement"	7 792
CH 1 " Intérêts encourus et charges assimilées"	1 902
CH 2 " Commissions encourues"	309
CH 3 " Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières"	(1 926)
CH 5 " Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs"	(452)
PR 7 " Autres produits d'exploitation"	50
CH 6 " Frais de personnel "	(4)
CH 7 " Charges générales d'exploitation"	(524)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(544)
CH 11 " Impôts sur les bénéfices"	(6)
Intérêts des minoritaires	(5 296)

B LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit

Société	Taux de Contrôle		Taux d'Intérêt		Méthode de consolidation			Motif du changement de la méthode de consolidation
	2012	2011	2012	2011	2012	2011 retraité	2011	
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
UBCI Finance	99,97%	99,98%	99,97%	99,98%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
Global Invest SICAR (G I S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
UBCI Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	
U T P SICAF	41,75%	41,75%	41,63%	41,63%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	(a)
HANNIBAL SICAV	24,37%	8,64%	23,47%	8,64%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	(b)
SALAMBO SICAV	83,57%	15,88%	78,67%	15,88%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	(b)
UNIVERS SICAV	70,15%	9,64%	68,30%	9,64%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	(b)
ALYSSA SICAV	3,01%	2,12%	2,68%	2,12%	Intégration globale	Intégration globale	Intégration globale	(c)

(a) L'intégration globale de l'U T P SICAF est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de son conseil d'administration ,
- La présidence du conseil d'administration est assurée par le Directeur Général de l'UBCI ,
- La gestion de son portefeuille assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) ,
- L'activité de dépôt assurée par l'UBCI , et
- L'existence d'un contrôle de droit égal à 41 75% et l'absence de tout autre actionnaire en détenant plus

(b) L'intégration globale de HANNIBAL SICAV, SALAMBO SICAV et UNIVERS SICAV est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de leur conseil d'administration ,
- La gestion de leur portefeuille est assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) ,
- L'activité de dépôt est assurée par l'UBCI , et
- L'absence de tout autre actionnaire en détenant plus

(c) L'intégration globale de ALYSSA SICAV est justifiée par l'existence d'un contrôle de fait exercé par l'UBCI et matérialisé principalement les facteurs suivants

- La prédominance d'administrateurs de l'UBCI au niveau de son conseil d'administration ,
- La gestion de son portefeuille est assurée par l'UBCI Finance (Filiale de l'UBCI déjà intégrée globalement) , et
- L'activité de dépôt est assurée par l'UBCI

■ 2- Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2012	2011
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
UTIC DIST TUN	28,10%	28,10%
SOMFY SERVICES	30,00%	0,00%
SABA	26,18%	0,00%

C NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT - milliers de Dinars Tunisiens)

■ 1- ACTIFS

• Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de **85 705** KDT contre **54 779** KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Caisse	31 450	15 452
Comptes ordinaires BCT	54 255	39 327
	85 705	54 779

• Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2012 un montant de **197 392** KDT contre **318 887** KDT au 31 décembre 2011 et se présente comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Banque Centrale de Tunisie	129 110	255 985
Avoirs chez les correspondants	67 266	60 297
Organismes financiers spécialisés	834	2 168
Créances rattachées sur les établissements financiers	182	437
	197 392	318 887

• **Note 3 – Créances sur la clientèle**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à un montant de **2 050 159** KDT contre **1 883 853** KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit

		31/12/2012	31/12/2011
Prêts et comptes rattachés	(1)	2 011 557	1 859 242
<i>dont leasing</i>		85 855	93 359
Comptes débiteurs de la clientèle		151 279	123 826
TOTAL BRUT		2 162 836	1 983 068
Provisions		(112 677)	(99 215)
TOTAL NET		2 050 159	1 883 853

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit

		31/12/2012	31/12/2011
Credits accordés à la clientèle		1 765 799	1 663 794
dont Leasing		85 855	93 359
Autres credits a la clientèle		87 966	50 667
Créances douteuses		149 590	136 308
Créances rattachées		8 202	8 473
		2 011 557	1 859 242

• **Note 4 – Portefeuille-titres commercial**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2012 un montant de **12 102** KDT contre **15 097** KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit

		31/12/2012	31/12/2011
Titres de transaction		11 228	14 126
Titres de placement		794	794
Créances rattachées		80	177
		12 102	15 097

• **Note 5 – Portefeuille d'investissement**

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2012 à **302 276** KDT contre **297 068** KDT au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation	166 863	158 880
Titres en portage	1 869	2 269
Titres d'investissement	132 001	133 095
Créances rattachées/ Titres d'investissement	3 713	3 765
Provisions/ Dépréciation titres de Participation	(2 170)	(941)
TOTAL NET	302 276	297 068

• Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint **50 433** KDT au 31 décembre **2012** contre **52 185** KDT au 31 décembre **2011** et s'analysent comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles	121 393	116 037
Immobilisations incorporelles	41 033	37 363
Valeurs brutes en fin de période	162 426	153 400
Amortissements	(111 599)	(100 936)
Provisions pour dépréciation	(394)	(279)
Valeurs nettes en fin de période	50 433	52 185

• Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à **6 662** KDT au 31 décembre **2012** contre **4 186** KDT au 31 décembre **2011**

• Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint **28 948** KDT au 31 décembre **2012** contre **30 914** KDT au 31 décembre **2011** et se détaille comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Débiteurs divers	18 956	19 614
Comptes de régularisation	8 190	6 916
Comptes de Stock	373	237
Créances prises en charge par l'Etat	1 589	1 737
Comptes exigibles après encaissement	-	2 492
Provisions /autres actifs	(160)	(82)
	28 948	30 914

■ 2 PASSIFS

• Note 9 – Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint **70 118** KDT au 31 décembre **2012** contre **214 025** KDT au 31 Décembre **2011** et se détaille comme suit

BCT

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts au jour le jour et a terme	70 000	214 000
Dettes rattachées	118	25
	70 118	214 025

• Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint **180 678** KDT au 31 décembre **2012** contre **142 424** KDT au 31 décembre **2011** et se détaille comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Banques non-residentes (Comptes ordinaires)	132 148	115 768
Banques de dépôt	47 937	25 000
Organismes financiers spécialisés	334	328
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	259	1 328
	180 678	142 424

• Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint **1 806 245** KDT au 31 décembre **2012** contre un solde de **1 727 985** KDT au 31 décembre **2011**. Il s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Comptes à vue	897 866	755 336
Comptes d'épargne	512 746	468 363
CAT/BC et autres produits financiers	193 851	406 367
Autres sommes dues à la clientèle	40 784	37 911
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	163 000	57 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	(2 002)	2 508
	1 806 245	1 727 985

• Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint **87 978** KDT au 31 décembre **2012** contre un solde de **54 700** KDT au 31 décembre **2011**. Il s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Emprunt Obligatoire	-	4 000
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	5 145	5 369
Mobilisation créances	449	449
Credits partenariat	66 235	26 282
Crédit BIRD	316	316
Autres fonds extérieurs	15 382	17 873
Dettes rattachées à des ressources spéciales	292	252
	87 978	54 700

• **Note 13 – Autres passifs**

Le solde de cette rubrique a atteint **118 878** KDT au 31 décembre **2012** contre un solde de **84 262** KDT au 31 décembre **2011**. Il s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Provisions (depart à la retraite hors bilan,)	13 166	12 214
Comptes de régularisation	39 051	31 698
Crediteurs divers	60 984	40 350
Comptes exigibles apres encaissement	5 677	0
	118 878	84 262

• **Note 14 – Capitaux propres**

A la date du 31 décembre **2012**, le capital social du groupe s'éleve a **80 494** KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de **16 098 793** actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice **2012** s'éleve a **265 026** KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables ⁽¹⁾	Resultat consolidé	Capitaux propres 2012
UBCI	80 494	150 819	175	12 897	244 385
UBCI FINANCE		1 344		-636	708
GIS		7732		155	7 887
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		488		-13	475
UTP		2897		277	3 174
SICAV SALAMBO		1 219		-78	1 141
SICAV HANNIBAL		429		-3	426
SICAV UNIVERS		1 336		-152	1 184
SICAV ALYSSA		5 449		197	5 646
TOTAL	80 494	171 713	175	12 644	265 026

⁽¹⁾ Les données financières au 31 décembre 2011 de la société-mère « UBCI », ont été retraitées afin de prendre en compte des corrections d'erreurs ayant un impact sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2012 et sur la présentation des états financiers au titre de l'exercice 2011. Les tableaux ci-dessous reprennent en détails tous les retraitements apportés au bilan et l'état de résultat de la banque tel qu'arrêtés au 31 décembre 2012.

A Retraitements opérés sur l'état de résultat

Rubrique	Nature du retraitement	Montant du retraitement
CH 4 "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif"		752
	Annulation du recours à la méthode du CORRIDOR pour l'évaluation et la comptabilisation de la provision pour engagements de retraite	(1 151)
	Ajustement du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite	1 902
CH 7 "Charges générales d'exploitation"		(258)
	Correction des charges à payer au titre de l'exercice 2011	(258)
CH 8 "Dotation aux amortissements et aux provisions"		(319)
	Constatation d'amortissement complémentaire au titre de l'exercice sur immobilisations mise en exploitation au cours de l'exercice 2011	(319)

B Reclassement opéré et impactant l'état de résultat au titre de l'exercice 2011

Rubrique Retraite	Montant au 31/12/2011	Commentaires
PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement	(1 268)	Reclassement des plus-values de cession de titres d'investissement de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » vers CH5/PR6 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement »
CH5/PR6 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement / Solde en gain des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 268	

■ 3 ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

• Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant de 687 668 KDT contre un solde de 943 436 KDT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
En faveur d'établissements bancaires et financiers	514 482	763 635
En faveur de la clientèle	173 186	179 801
Cautions fiscales	13 396	9 756
Cautions pour marches	94 404	97 620
En devises	13 769	19 971
En dinars	80 635	77 649
Cautions douanieres	19 535	20 422
Cautions diverses	39 687	45 716
En devises	25 205	32 644
En dinars	14 482	13 072
Obligations cautionnees	6 164	6 287
	687 668	943 436

• **Note 16 – Crédits documentaires**

Le solde de cette rubrique a atteint **395 287** KDT au 31 décembre **2012** contre un solde de **264 452** KDT au 31 décembre **2011**. Ce solde se détaille comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Credit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	171 636	69 833
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	223 651	194 619
Ouverture de crédits documentaires	173 014	145 950
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	50 637	48 669
	395 287	264 452

• **Note 17 – Engagements de financement donnés**

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle

Au 31 décembre 2012, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent **142 520** KDT contre **252 300** KDT au 31 décembre 2011

• **Note 18 – Engagements sur titres**

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Genie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	27	27

• **Note 19 – Garanties reçues**

Les garanties reçues se détaillent comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	264 358	199 485
Garanties reçues des banques	729 999	893 422
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	219	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	729 780	893 422
Nantissement titres	32 880	37 225
Garanties reçues de la clientèle	655 372	647 627
	1 682 609	1 777 759

• **Note 20 – Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures

– Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu’en raison du délai d’usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit

Achat au comptant	32 169 KDT
Vente au comptant	5 543 KDT

– Les opérations d’achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d’usance ayant une date d’échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2012 comme suit

Achat a terme	88 532 KDT
Vente a terme	26 796 KDT

■ **4 ETAT DE RESULTAT**

• **Note 21 – Intérêts et revenus assimilés**

Le solde de cette rubrique s’élève à **118 296** KDT en **2012** contre un solde de **117 920** KDT en **2011**. Ce poste s’analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 736	3 614
Produits sur opérations de crédit	108 175	102 006
Revenus assimilés	8 385	12 300
	118 296	117 920

• **Note 22 – Commissions (en produits)**

Le solde de cette rubrique s’élève à **38 275** KDT en **2012** contre un solde de **35 615** KDT en **2011**. Ce solde se détaille comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	31 864	29 476
Commissions de tenue de compte	2 687	2 078
Commission sur opération de change manuel	413	383
Autres commissions	3 311	3 678
	38 275	35 615

• **Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à **8 917** KDT en **2012** contre un solde de **7 725** KDT en **2011**. Ce solde s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Gain sur portefeuille titres commercial	75 316	10 355
Perte sur portefeuille titres commercial	66 399	2 630
	8 917	7 725

• **Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise en **2012** un montant de **14 817** KDT contre **13 036** KDT en **2011** se détaillant comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Interets /titre en portage	92	109
Interêts perçus sur bons de trésor assimilés	14 674	11 039
Dividendes sur portefeuille participation	51	529
Plus value cession titres de participation	-	1 359
	14 817	13 036

• **Note 25 – Interêts encourus et charges assimilées**

Le solde de cette rubrique s'élève à **43 655** KDT en **2012** contre un solde de **44 360** KDT en **2011**. Ce solde s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	11 252	7 689
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	29 190	31 701
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	1 672	1 792
Charges assimilées	1 541	3 178
	43 655	44 360

• **Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Le solde de cette rubrique s'élève à **15 770** KDT en **2012** contre un solde de **12 972** KDT en **2011**. Ce solde s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions	19 496	15 819
Reprises de provisions	(4 930)	(4 612)
Pertes diverses sur créances irrécouvrables	312	166
Créances radiées	1 018	1 805
Récupération sur créances radiées	(125)	(206)
	15 770	12 972

• **Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à **1 765 KDT** en **2012** contre un solde de **697 KDT** en **2011**. Ce solde s'analyse comme

	31/12/2012	31/12/2011
Etalelement Prime /Titres d'investissement	(13)	113
Dotations aux provisions	1 866	477
Reprises de provisions	(88)	(19)
Plus-value de cession sur titres de participation	-	(1 268)
	1 765	(697)

• **Note 28 – Impôts sur les bénéfices**

Le solde de cette rubrique s'élève à **4 239 KDT** en **2012** contre un solde de **6 137 KDT** en **2011**. Ce solde s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Impôt exigible	6 582	6 974
Impôt différé	(2 343)	(837)
	4 239	6 137

• **Note 29 – Résultat consolidé par action**

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice **2012** se présente comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé (en KDT)	12 644	22 882
Nombre d'actions ordinaires en circulation	16 083 793	15 151 806
Résultat consolidé par action (en dinars)	0,785	1,510

• **Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre **2012** un solde de **32 152 KDT** contre **5 799 KDT** au 31 décembre **2011**, ce solde s'analyse comme suit

	31/12/2012	31/12/2011
Caisse	31 450	15 452
Banque Centrale (comptes ordinaires)	55 268	38 850
Banques de dépôts (comptes ordinaires)	26 022	17 312
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	129 110	245 968
Banques de dépôts (comptes au jour le jour et a terme)	40 387	42 985
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et a terme)	(47 937)	(25 000)
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(70 000)	(214 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(12 584)	(8 610)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et a terme)	(119 564)	(107 158)
	32 152	5 799

□ Projet de Résolutions

0

■ **Projet de Résolutions**

De l'Assemblée Générale Ordinaire du 26/07/2013

■ **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie en tant que besoin, les modes et délais de convocation de la présente et la déclare régulièrement constituée

La présente résolution mise au vote est

■ **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2012 et sur l'activité du Groupe ainsi que la lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les Rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe

A cet effet, elle donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2012

La présente résolution mise au vote est

■ **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire informée par les Commissaires aux Comptes que des conventions et des opérations réglementées n'ont pas été autorisées par le Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture des Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200, 202 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux Etablissements de Crédit, prend acte desdites conventions et opérations sur lesquelles elle décide de statuer, une à une, comme suit

I- **Conventions et opérations réalisées avec le Groupe BNP PARIBAS**

1- **Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS**

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu des contrats d'application qui se présentent comme suit

1-1 **Contrat d'application ATLAS 2**

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Core banking system » ATLAS 2 - V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Les montants factures, en 2011, par BNP PARIBAS au titre du droit d'utilisation du complément de licence et des prestations de déploiement de la version 400, s'élevaient respectivement à 911 KEURO et 1 036 KEURO hors taxes, soit un montant total de 4 624 KDT qui a été comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles. En outre, le contrat d'application prévoit la facturation

annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC Le montant facturé en 2012, s'élève à 900 KDT et a été comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC Le montant facturé en 2012, s'élève à 286 KDT et a été comptabilisé parmi les charges

Cette convention mise au vote est

1-2 Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010 La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés

Le montant facturé en 2012, s'élève à 345 KDT et a été comptabilisé parmi les charges

Cette convention mise au vote est

1-3 Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010 La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC Le montant facturé en 2012, s'élève à 304 KDT et a été comptabilisé parmi les charges

Cette convention mise au vote est

1-4 Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010 La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans

Le déploiement de cette application a été réalisé en 2010, moyennant la facturation d'un montant de 98 KEURO hors taxes, comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC Le montant facturé en 2012, s'élève à 175 KDT et a été comptabilisé parmi les charges

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du Groupe BNP PARIBAS Le montant facturé en 2012, s'élève à 80 KDT et a été comptabilisé parmi les charges

Cette convention mise au vote est

1-5 Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE Le droit

d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 505 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

Cette convention mise au vote est

1-6 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu en janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Les frais de déploiement de cette application s'élèvent à 62 KEURO, dont 26 KEURO au titre de l'exercice 2011, et ont été comptabilisés parmi les immobilisations incorporelles.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de sa mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2012, s'élève à 335 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

Cette convention mise au vote est

1-7 Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'une année.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 34 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

Cette convention mise au vote est

1-8 Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'une année.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2012, s'élève à 28 KDT et a été comptabilisé parmi les charges.

Cette convention mise au vote est

1-9 Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office de salle de marché KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogable tacitement par périodes successives d'une année.

Les frais de déploiement de cette application facturés en

2011, s'élèvent à 130 KEURO, et ont été comptabilisés parmi les immobilisations incorporelles

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de sa mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC

Le montant facturé en 2012, s'élève à 358 KDT et a été comptabilisé parmi les charges

Cette convention mise au vote est

2- Prestations d'assistance informatique fournies par le Groupe BNP PARIBAS

Le Groupe BNP PARIBAS a fourni à l'UBCI des prestations d'assistance informatique qui se présentent comme suit

Cette convention mise au vote est

2-1 Maintenance du matériel informatique

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de boîtiers, de proxy internet et de Firewall pour un montant total de 195 KDT qui a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice

Cette convention mise au vote est

2-2 Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels se détaillant comme suit

- Mise à disposition de licences informatiques (ORACLE, COBOL, SIEBEL, UNIX « Emulateur ATLAS ») pour un montant total de 186 KDT

- Maintenance des logiciels des Firewall TOIP pour 50 KDT

- Maintenance des pétales standards du système d'information (BUSINESS OBJECT, APCE/APCX, Client First) pour un montant total de 99 KDT

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces prestations de maintenance de logiciels, s'élève à 335 KDT

Cette convention mise au vote est

2-3 Locations de serveurs

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI les loyers du serveur de test ATLAS 2 et du serveur UBCI Net, hébergés à Paris, respectivement pour 201 KDT et 165 KDT

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces locations, s'élève à 366 KDT

Cette convention mise au vote est

2-4 Redevances de télécommunication et de base de données

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des redevances de liaisons télé-informatiques internationales et de base de données des flux SWIFT (SIBES), respectivement pour 420 KDT et 124 KDT

Ainsi, le montant total comptabilisé parmi les charges de l'exercice au titre de ces redevances, s'élève à 544 KDT

Cette convention mise au vote est

3- Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP PARIBAS

Le coût total des licences informatiques (KONDOR, MICROSOFT, ORACLE, ARPSON, IVISION) mises à la disposition de l'UBCI par BNP PARIBAS qui a été inscrit parmi les actifs de la banque, s'élève à 702 KDT, dont 382 KDT remontant à l'exercice 2011 et ayant fait l'objet de correction d'erreurs

Cette convention mise au vote est

4- Contrats de prestations de services informatiques conclus avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application

Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 265 KDT en 2012

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production etc

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management »

Les prestations facturées par la BDSI au titre de 2012, totalisent 3 236 KDT se détaillant comme suit

- Frais d'assistance informatique comptabilisés parmi les charges de l'exercice 1 121 KDT
- Frais de développement informatique comptabilisés parmi les actifs de la banque 2 115 KDT

Cette convention mise au vote est

5- Prestations d'assistance technique fournies par BNP PARIBAS

Au cours de l'exercice 2012, BNP PARIBAS a facturé à l'UBCI des prestations d'assistance technique au titre du projet d'Amélioration Continue de l'Efficacité (ACE) visant l'optimisation des processus de la banque, pour

un montant total de 267 KDT qui a été comptabilisé parmi les charges de l'exercice

Cette convention mise au vote est

6- Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du Groupe TUNISIE TELECOM, de l'Office des Céréales et du Groupe POULINA, respectivement pour 18 MDT, 23 MDT et 25 MDT

Ces garanties sont accordées pour la période allant du 28 septembre 2012 au 2 janvier 2013 et sont rémunérées au taux de 0,2% l'an

Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2012, s'élevaient à 35 KDT

Cette convention mise au vote est

II- Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1 La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales HANNIBAL SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI UNIVERS SICAV, SALAMBO SICAV et UTP SICAF, conformément aux conditions suivantes

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	8,67%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	15 KDT
Alyssa SICAV	2,12%	0,1% Actifs nets TTC	-	1 186 KDT
UBCI Univers SICAV	9,67%	0,1% Actifs nets TTC	0,9% Actif net TTC	18 KDT
Salambo SICAV	15,94%	0,1% Actifs nets TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	40,91%	0,65% Actifs nets TTC	-	40 KDT

2. Certains Cadres de l'UBCI occupent des postes de Directeurs Généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève, au titre de l'exercice 2012, à 21 KDT.

Cette convention mise au vote est.....

III- Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, détenue à concurrence de 22% par la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'Administration de la banque.

Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs.

Les charges supportées par la banque en 2012, au titre de ce contrat, s'élèvent à 727 KDT.

Cette convention mise au vote est.....

IV- Obligations et engagements de la banque envers ses Dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des Dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales et approuvés par le Conseil d'Administration du 21 juin 2013, se détaillent, pour l'exercice 2012, comme suit :

- La rémunération annuelle brute du Président du Conseil s'élève à 298 KDT, dont 34 KDT à titre d'indemnité. Le Président du Conseil a bénéficié également d'une voiture de fonction et de la prise en

charge des frais de carburant et d'assurance groupe. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 359 KDT, dont 43 KDT relatifs à l'exercice 2011 et 10 KDT de charges fiscales.

- La rémunération de l'Administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes du contrat de travail qui le lie à la Direction Générale de BNP Paribas, comme suit :

M. Alain BISCAYE : Ancien Administrateur Directeur Général (du 01/01/2012 au 31/08/2012) :

Le salaire annuel brut de l'ancien Directeur Général, tel que prévu par le contrat, s'élève à 272 KDT, avec éventuellement un bonus en sus. Il a bénéficié également d'une indemnité de risque de change de 18 KDT.

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien et de déménagement.

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'élève à 396 KDT, dont 81 KDT de charges fiscales et sociales.

M. Patrick POUPON : Nouvel Administrateur Directeur Général (du 01/08/2012 au 31/12/2012) :

Le salaire annuel brut du nouveau Directeur Général, tel que prévu par le contrat, s'élève à 267 KDT. Il a bénéficié également d'une indemnité de mutation de 66 KDT. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien et de mutation. En outre, la banque

a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants
La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2012 s'éleve à 320 KDT, dont 66 KDT de charges fiscales et sociales

Cette convention mise au vote est

■ Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 et de distribuer une partie des réserves facultatives a hauteur de 2 732 000,000 dinars comme suit

Bénéfice de l'exercice	12 021 786,808
Report à nouveau	1 144,249
Total	12 022 931,057
Réserve légale	601 146,553
Réserve spéciale de réinvestissement	5 062 610,563
Bénéfice disponible	6 359 173,941
Distribution de réserves facultatives	2 732 000,000
Total à distribuer	9 091 173,941
Dividendes	9 091 083,600
Reliquat	90,341

Ainsi, le dividende par action est fixe a 0,600 dinar et sera mis en paiement a partir de

La présente résolution mise au vote est

■ Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter dans le compte « Réserves pour réinvestissements exonérés » un montant de 18 920 000,000 dinars de réserves facultatives et ce au titre des réinvestissements exonérés effectués durant les années 2008 et 2009

La présente résolution mise au vote est

■ Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de TND 671 704,186 a prélever sur les réserves « a régime spécial » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves

La présente résolution mise au vote est

■ Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'allocation au Conseil d'Administration de la somme de 400 300,192 Dinars brut a titre des jetons de présence pour l'exercice 2012

La présente résolution mise au vote est

■ Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'allocation aux membres des Comités d'Audit, de Risque et Exécutif de Credit 12 000,000 dinars a titre des jetons de présence pour l'exercice 2012

La présente résolution mise au vote est

■ Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M Tahar BOURICHA pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les États financiers de l'exercice 2015,

La présente résolution mise au vote est

■ Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M Andre CHAFFRINGEON pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les États financiers de l'exercice 2015

La présente résolution mise au vote est

■ Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Madame Fatma KHALSI ABASSI en qualité d'Administrateur indépendant au sein du conseil d'Administration de l'UBCI et ce jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les États financiers de l'exercice 2014.

La présente résolution mise au vote est.....

■ Douzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Philippe POUPON en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration de l'UBCI et ce jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les États financiers de l'exercice 2013.

La présente résolution mise au vote est.....

■ Treizième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est.....

7

■ Projet de Résolutions

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26/07/2013

■ Première Résolution

En conséquence de la réalisation de la première tranche de l'augmentation de capital faisant passer le capital social de TND 75 759 030 à TND 80 493 965, l'article 5 des statuts est modifié comme suit

ARTICLE 5 Capital social

Le capital est fixé à 80 493 965 de dinars. Il est divisé en 16 098 793 actions de 5 dinars chacune, entièrement libérées

■ Deuxième Résolution

La souscription aux 946 987 actions nouvelles étant réservée en priorité aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse à raison d'une action nouvelle pour seize actions anciennes

L'UBCI procédera à l'acquisition puis l'annulation de 14 droits de souscription et ce en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée

■ Troisième Résolution

L'AGE du 22 juin 2012 a autorisé le Conseil d'Administration de porter le Capital Social de TND 75 759 030 à TND 100 000 000 sur une période de cinq ans en une ou plusieurs tranches

La première tranche de TND 4 734 935 a été réalisée en 2012, faisant passer le Capital de TND 75 759 030 à TND 80 493 965

Le Conseil d'Administration réuni le 07 mai 2013 a décidé de proposer à l'AGE de porter le Capital Social à 100 007 645 au lieu de TND 100 000 000 déjà autorisé par l'AGE du 22 juin 2012 et ce par incorporation de réserves

En conséquence, l'AGE autorise le Conseil d'Administration à porter le capital social de TND 80 493 965 à TND 100 007 645 selon les modalités proposées et donne à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette opération d'augmentation de capital, en fixer les conditions, prendre toute mesure qu'il avisera à cet effet et effectuer la modification correlative des statuts

■ Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'Extraits du Procès-Verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi

